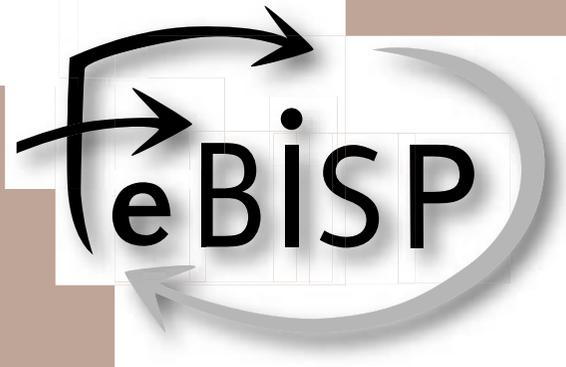


L'insertion

DU 15 NOVEMBRE 2007 AU 15 JANVIER 2008 • N°74



Belgique – België
P.P.
1190 Bruxelles 19
1/17120

N° d'agrégation : P 204081

Bureau de dépôt
1190 Bruxelles 19

Miroir sans tain entre les dispositifs ISP wallon et bruxellois

LE MAGAZINE DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE D'INSERTION À BRUXELLES



L'insertion est la revue de la FeBISP

(Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion)

Bimestriel, ne paraît pas en juillet - août

Editeur responsable : Gabriel Maissin

La FeBISP

Cantersteen, Galerie Ravenstein 3 boîte 4 – B1000 Bruxelles

Tél : 02 537 72 04 - fax 02 537 84 04 - secretariat@febisp.be

<http://www.febisp.be>

L'équipe de la FeBISP

Gabriel Maissin, administrateur délégué / maissin@febisp.be

Suzanne Beer, secrétaire générale / beer@febisp.be

Delphine Libert, secrétaire de direction / secretariat@febisp.be

Valérie Dancart, assistante administrative et financière / dancart@febisp.be

Pierre-Alain Gerbeaux, attaché politiques de l'emploi / gerbeaux@febisp.be

Tatiana Vial Grösser, attachée relations publiques et information / vial@febisp.be

Michèle Hubin, attachée relations collectives de travail / hubin@febisp.be

Delphine Huybrecht, attachée économie sociale / huybrecht@febisp.be

Ana Teixeira, attachée formation professionnelle / teixeira@febisp.be

Impression : CF2M – rue Berthelot 114-116 – B1190 Bruxelles

Tél : 02 538 01 92

Avec le soutien de la Commission communautaire française, du Fonds social européen et du Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale



Sommaire

3 Édito

4 **En bref** : Les prix grimpent, les petits trinquent ; FSE 2007-2013, à la Taskforce de jouer ; Rapport sur l'état de la pauvreté 2007 ; Le Plan pour l'Emploi des Jeunes en question

5 **Sur le vif** : L'alphabétisation dans le parcours ISP

8 **Sur le vif** : Dix regards pour une pédagogie

10 **Lu, vu, entendu** : Pauvreté et exclusion sociale. Partage d'expériences en Wallonie et au Québec ; Apprendre tout au long de la vie. Formation des adultes, contrainte ou émancipation ; Bruxelles en Europe/L'Europe à Bruxelles. 50 ans de convergence ; Est-ce la faute du chômeur s'il est sans emploi ? ; Get UP !

Dossier : Miroir sans tain entre les dispositifs wallon et bruxellois

22 **Brèves de nos membres** : Bienvenue à Form@xl ; Expo des stagiaires du CF2M ; Bienvenue à XL Services ; Nouveaux venus aux AG de la FeBISP ; Cenforgil a déménagé ; La MLOC d'Etterbeek a déménagé ; Nouvelle directrice à l'asbl ISPAT

23 **Sur le vif** : La longue marche de l'ordonnance sur les Missions Locales

25 **Reportage** : Rencontre Internationale des Entreprises d'Insertion : et de deux !

28 **Allo, Bruxelles ? Allo, la Terre ?** : Abolir la fête de Noël, l'idée fait son chemin...

29 **Le coin de l'employeur** : Réduction d'ONSS pour les 50 ans et plus ; Congé parental, bon à savoir ; Contrats et fiches de salaire par courriel ? ; Fixation des jours de remplacement pour 2008, songez-y à temps ! ; La prime de fin d'année

30 **Réseautage FeBISP** : SAW-B, on n'en fera pas l'économie ; Le Fonds de fermeture également accessible au secteur non marchand ; Appel à projets du Fonds Social Socioculturel et Sportif ; La Fesefa se lance dans la formation ; Programme 2008 du CEF ; Séminaire du CEF ; Les femmes dans les métiers traditionnellement masculins au Québec et en Belgique ; Actiris et RAE ; L'APEF et la supervision collective

32 **L'Agenda et les annonces**



En ces temps de grande incertitude communautaire, L'insertion ne pouvait être en reste. Nous nous sommes lancés dans l'institutionnel ! Mais à notre façon. Nos dispositifs.

Comparaison n'est pas raison. Bien sûr, il y a des différences et des mécanismes institutionnels différents. Bien sûr, il n'est pas toujours simple de comprendre toutes les conditions dans lesquelles travaillent nos collègues wallons.

Car bruxellois (français) nous cherchons à mieux lier les possibilités de chacun à se former avec une perspective d'emploi.

D'ailleurs, nous sommes aussi actifs à Bruxelles et en Flandre.

Mais au-delà de ce plat de résistance, ce numéro revient également sur notre douzième journée d'étude qui avait pour thème « la pédagogie des organismes d'insertion ». Paroles de formateurs, la journée fut bien riche et beaucoup se sont promis de poursuivre le travail. Nous disposons maintenant d'un manifeste pédagogique (L'insertion n°73) et nous avons participé au n°51 de la revue Politique consacré à « la formation tout au long de la vie ». Deux outils pour aborder sereinement les évolutions qui se profilent dans le champ de la formation professionnelle.

Dans le domaine de la formation continue, nous avons tenu cette fois-ci à signer d'encouragement à ces nouvelles activités qui se déploient ces dernières années dans notre région.

Pour le reste, nous espérons que nos réflexions soient encourageantes.

Bonne lecture
L'équipe de la FeBISP

Les prix grimpent, les petits trinquent

Philippe Defeyt, économiste à l'Institut pour un Développement Durable (IDD) et président du CPAS de Namur, a piloté une étude sur la dégradation du pouvoir d'achat des personnes à bas revenus. L'étude prône pour des mesures supplémentaires à l'indice des prix à la consommation (IPC) qui se révèle insuffisant pour maintenir le niveau de vie des personnes aux revenus les plus faibles. Actuellement, les différences qui peuvent exister entre la structure de consommation des ménages moyens et celle des ménages à très faibles revenus sont très importantes. Certains postes peuvent varier du simple au double voire du simple au triple. Un exemple criant est la part de l'ensemble des frais (loyer, eau, électricité, gaz et autres combustibles) qui est de 15,7% pour l'IPC et grimpe à 24,8% pour 20% des ménages les plus pauvres. Selon l'IDD, la principale conclusion de l'étude est sans appel : depuis 2004, date de la mise en place du nouvel IPC, les petits revenus ont perdu jusqu'à 400 euros de pouvoir d'achat sur une base annuelle. Ces pertes s'ajoutent à des pertes enregistrées avant 2004. Ensuite,

l'étude évalue l'évolution des prix depuis 2004 si les pondérations de l'enquête sur le budget des ménages les plus pauvres avaient été appliquées. Philippe Defeyt ne remet pas en question l'IPC mais propose d'organiser un système de protection compensant la hausse des prix qui, proportionnellement, touche beaucoup les personnes les plus pauvres. Par exemple, une augmentation du net des petits revenus ou les allocations au bien-être. Rappelons qu'en Belgique, près d'une personne sur six vit dans un ménage pauvre.



Philippe Defeyt, économiste à l'Institut pour un Développement Durable (IDD)

FSE 2007-2013 : à la Taskforce de jouer

L'appel à projet « Cocof » 2007-2013 du Fonds social européen s'est clôturé le 30 septembre dernier, les opérateurs intéressés étant invités à valider leur formulaire de demande de concours par internet pour cette date. C'est désormais à un groupe de travail ad hoc, dénommé « Taskforce » et composé de personnes issues du monde universitaire et économique, d'examiner le contenu des projets bruxellois, mais aussi des projets des opérateurs de la région wallonne et de la Communauté française. Ce qui, au total, représente plusieurs centaines de dossiers. C'est pourquoi, pour faciliter le travail de la « Taskforce » et accélérer si possible ses décisions, la Ministre Françoise Dupuis a pris l'initiative d'élaborer un avis d'opportunité sur les demandes de concours des opérateurs bruxellois et de le transmettre à ce groupe de travail.

Rapport sur l'état de la pauvreté 2007

Exceptionnellement, ce rapport contient deux parties : le baromètre social 2007 réalisé par l'Observatoire de la Santé et du Social, et, les contributions extérieures. Les contributions extérieures sont au nombre de cinq : l'emploi, le surendettement, le logement, la libéralisation du marché de l'énergie, l'inclusion sociale et les sans-abri. Chacune est le fruit d'un observatoire, d'un centre de référence bruxellois ou éventuellement, de fédération de centre. Actiris s'est chargé de l'évolution de l'emploi. On y apprend qu'en 2006, il y avait 97 099 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), dont 69 845 étaient demandeurs d'allocation auprès de l'ONEm. Par rapport à 2005, il y avait une augmentation de 3,2%. Par ailleurs, le groupe de DEI de plus de 50 ans a connu une progression fulgurante : 23,9% tandis que le nombre de jeunes DEI a diminué de 2,7%. Enfin, notons que 34,3% des DEI avaient tout au plus le diplôme du secondaire inférieur.

Le Plan pour l'Emploi des Jeunes en question

Suite aux différentes contributions des partenaires sociaux, le Plan pour l'Emploi des Jeunes sera en discussion à la fin du mois au sein du Comité bruxellois de concertation économique et social qui réunit les représentants du gouvernement et une délégation des membres du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce plan met des accents particuliers pour les jeunes demandeurs d'emploi en matière de formation, de stages et de premières expériences professionnelles. Quelles incidences pour les opérateurs d'ISP ? S'il est encore trop tôt pour le dire, constatons que l'accent est fortement mis sur l'activation des jeunes demandeurs d'emploi bruxellois. (À suivre ...)



Benoît Cerexhe, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, lors de notre 11^{ème} journée d'étude « L'économie sociale : une alternative pour l'emploi à Bruxelles »

L'alphabétisation dans le parcours ISP

Ana Teixeira

En écho à la 12^{ème} journée d'étude de la FeBISP : un « sur le vif » consacré à l'action d'alphabétisation dans le dispositif ISP. Il nous semblait opportun d'encore illustrer combien la démarche d'éducation permanente est au cœur des pratiques de l'insertion socioprofessionnelle.

Lorsque le public s'inscrit en formation, une grande part pousse la porte sans y être contraint. Sa demande explicite se limite souvent à apprendre à lire et à écrire, mais pour certains, elle cache un besoin d'insertion sociale et/ou socioprofessionnelle.



Groupe Alphabétisation au Gaffi asbl

Une grande majorité du public est étrangère ou d'origine étrangère, de sexe féminin, a tout au plus été deux ou 3 ans à l'école mais le plus souvent jamais. Il débarque et ne connaît pas souvent les codes culturels ambiants, les comportements professionnels adéquats, nos us et coutumes. Les groupes en formation sont hétérogènes, certains stagiaires ont été scolarisés une à deux années, les autres n'ont jamais été à l'école. Il est issu de

milieux très différents (pays, cultures, enseignement)... Les uns sont présents depuis quelques mois en Belgique, les autres sont domiciliés à Bruxelles depuis plusieurs

années, les uns vivent isolés, d'autres ont une famille à nourrir... Au vu de leurs difficultés de vie, rares sont ceux qui abordent sereinement leur apprentissage.

Même universitaire, une fois balancé dans un univers dans lequel on n'a pas de repères, on y perd son latin. Cela est donc aussi vrai pour les personnes analphabètes qui règlent le plus souvent leur vie de manière à pouvoir se débrouiller « malgré tout ». Pour éviter tout ce qui pourrait être une source de danger et de stress lié à leur illettrisme, elles évoluent le plus souvent dans un monde restreint sur le plan géographique et limité sur le plan des connaissances.

Travailler l'ouverture et la compréhension du monde de ce public permet de développer ses moyens d'action. Pratiquement, cela signifie : organiser des visites, des activités diverses, lui apprendre à se déplacer, à lire un plan, un horaire, à parler à d'autres gens et à augmenter son niveau d'autonomie. En formation, le public confronte ses représentations à la réalité locale et arrive à surpasser sa peur de l'inconnu (ex. : la peur de se déplacer en transports en commun). Le croisement des approches linguistique et thématique (à titre d'exemples : « la tolérance », « les relations de quartier ») l'amène progressivement à formuler plus clairement sa volonté de trouver un emploi, de participer à notre société.

Ce public a très peu confiance en lui, mais il est fort en demande de rattraper le temps « perdu ». À ce niveau, les stagiaires commencent par apprendre des mots utiles dans la vie courante (savoir se présenter, parler de sa famille, de l'alimentation, de l'habillement...). Dans un second temps, ils abordent la thématique de l'insertion socioprofessionnelle à partir de son vocabulaire spécifique (CV, entretien d'embauche...).





Quel est le b.a.-ba de tout formateur dans le dispositif ISP ? Redonner confiance au public, dédramatiser avec lui la notion d'apprentissage, lui faire prendre conscience de ses capacités, partir de ce qu'il sait déjà, aller à son rythme, lui proposer des méthodes qui le stimulent dans une dynamique de groupe, lui donner des outils transposables à différentes situations clés et faire en sorte qu'apprendre soit synonyme de projet. C'est de cette manière que le public peut véritablement s'impliquer dans la construction de son parcours, en alphabétisation comme dans toute formation ISP.

Citant un formateur du Collectif alpha : « transférer des compétences, c'est difficile. Le plus compliqué, ce sont les apprentissages intellectuels qui nécessitent un niveau d'abstraction. Premier exemple : quand on travaille sur la mécanique, on apprend à réparer un moteur, les pièces sont concrètes et sont liées au moteur, on reproduit toujours les mêmes gestes... Il est difficile pour ce public de théoriser sur la pièce extraite de son contexte or un concept dégagé des formes concrètes peut être appliqué ensuite dans différents contextes. Autre exemple, les gens peu instruits sont dépendants du concret et perdus dès que la forme d'un formulaire varie... À l'école, l'apprentissage est bâti suivant une montée progressive du concept et une augmentation de la capacité de transfert. C'est le type de pédagogie qui est mise en œuvre qui permet de susciter ou non les liens qui facilitent le transfert du concept à différentes réalités ».

Le choix de la méthodologie est donc déterminant pour s'inscrire positivement dans l'accompagnement et la formation du public. Plusieurs OISP pratiquent la gestion mentale qui a, pour but, de mettre la personne en projet, de l'aider à réfléchir à son processus d'apprentissage et à repérer sa stratégie individuelle par rapport à son objectif. Pour le GAFFI par exemple, elle permet au public de donner et de construire le sens de son apprentissage et sert de support commun à l'équipe pédagogique.

Les rythmes d'apprentissage varient d'un individu à l'autre. À compétences égales à l'entrée en formation, deux stagiaires peuvent évoluer très différemment dans leur apprentissage et viser différents objectifs. La dimension « temps » produit ses effets

de façon variable selon les individus. Le public réagit différemment selon son vécu, son passé scolaire, le poids de ses difficultés ou de ses responsabilités en tant qu'adulte, la manière dont il se sent dans le groupe. Certains donnent leur priorité à l'emploi, d'autres préfèrent acquérir des compétences de base en vue de préparer leur entrée à une formation ciblée sur un métier.



Groupe Alpha 4 Horeca à la Chom'hier asbl

Le public en alphabétisation enchaîne plus facilement deux modules successifs de 400 heures chacun (4 niveaux existent : 1 à 4). Conformément au cahier des charges des opérateurs d'alphabétisation OISP, ce dernier niveau d'alpha prépare à l'entrée en formation qualifiante dans le dispositif ISP mais peu de stagiaires y accèdent au vu des niveaux trop élevés exigés par les opérateurs.

Des alternatives sont alors proposées par les OISP, elles passent par une recherche de collaboration entre les opérateurs en amont et en aval du parcours de formation dans le dispositif ISP ou avec des écoles d'enseignement de promotion sociale. La Chôm'hier organise des modules de formation alpha niveau 4,

orientés sur un métier qui permet une articulation plus aisée avec les Ateliers de Formation par le Travail (AFT) qui accueillent un public n'ayant pas obtenu le CESI (plus précisément avec ARPAIJE en Horeca ou avec Boulot en Construction). Le Collectif alpha organise des Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP) qui ont pour but de soutenir le projet de formation du public





grâce à la révision de certains contenus généralistes. Ils se déroulent le soir (4 heures/semaine) pour le public qui suit en journée une formation ciblée sur l'acquisition de compétences professionnelles liées à un métier (AFT, Préfo, FQ).

Un tout petit nombre de stagiaires s'engagent dans une démarche de « Chef d'œuvre » au Collectif alpha (visant l'obtention du diplôme certifiant l'acquisition des compétences du socle de base). Cet objectif reste marginal pour le public car la logique de l'insertion socioprofessionnelle prévoit non pas d'acquérir toutes les compétences développées dans l'enseignement primaire mais bien de cibler le niveau de maîtrise du français utile et suffisant dans une approche/métier, selon la fonction exercée. Celui-ci varie d'un métier à l'autre : le maçon ou la secrétaire de direction ne requièrent pas le même niveau d'exigences en français, cela va de soi.

Le dispositif offre des formations de base dont l'objectif est d'accomplir une remise à niveau généraliste ce qui se traduit pour le public alpha en une étape supplémentaire entre l'alphabétisation et la formation qualifiante et/ou surtout l'emploi. Le GAFFI, la Maison de Quartier d'Helmet, le Piment, Proforal organisent à la fois des modules d'alpha et de formation de base ce qui pousse certains stagiaires à s'engager dans ce long parcours du combattant... Globalement, il se fait qu'il est assez rare que les parcours de formation soient linéaires. Le public tient à trouver un emploi au plus vite et il est souvent interrompu dans son élan de formation par les problématiques psychosociales qu'il vit au quotidien.

La présence de ce public dans le dispositif ISP témoigne de sa volonté à rentrer dans la vie active. L'atelier de Recherche Active d'Emploi (RAE) de Lire-et-Écrire Bruxelles, qui s'adresse au public analphabète, démontre l'existence d'offres d'emploi à ce niveau de qualification. Le plus difficile est bien souvent d'établir la rencontre entre l'offre et la demande. D'où l'importance de faire valider auprès de Bruxelles Formation de reconnaître l'articulation entre la formation et l'emploi par un stage d'observation à ce niveau de qualification pour les stagiaires qui le souhaiteraient. Si cela n'est pas pertinent à un niveau débutant, alors faut-il au minimum l'envisager en alpha 4. Le défi du dispositif ISP est bien de maintenir son double objectif de formation et d'emploi en sachant que la formation ISP est un moyen et non une fin en soi.

Tout est donc une question d'ajustement entre la recherche d'insertion sociale et professionnelle. C'est d'ailleurs ainsi que la recherche de correspondance entre les compétences acquises dans les modules d'Alphabétisation avec celles qui sont visées par le Certificat d'étude de base (CEB) est inadéquate par rapport aux

missions des OISP qui visent avant tout une meilleure insertion sociale et un plus grand niveau d'employabilité des personnes en recherche d'un emploi. Rappelons qu'il s'agit d'un public adulte qui malgré sa moindre connaissance du français a acquis d'autres compétences qu'il mobilise déjà, que sa priorité est à court ou plus ou moins long terme de trouver un emploi.



La bibliothèque du Collectif Alpha asbl, rue de Rome n°12 à 1060 Bruxelles

L'acquisition de compétences transversales et de savoir être est dominante dans le cadre de la formation autant, si pas plus que le niveau de français lui-même. Il est évident qu'en situation d'embauche, ces compétences sont déterminantes dans le choix des employeurs. Et cela est vrai à tous les niveaux de qualification mais d'autant plus lorsque le niveau de qualification est faible.

Tout demandeur d'emploi doit pouvoir fixer ses priorités en termes d'objectifs professionnels et accéder aux mêmes services d'orientation et de formation quel que soit son niveau de qualification. Avoir le droit de travailler implique le droit à la formation professionnelle quel que soit le niveau d'études du demandeur d'emploi. La formation continuée tout au long de la vie est défendue par la société de la connaissance et définie par les Etats-membres de l'Union européenne ; elle est d'autant plus indispensable lorsqu'il s'agit du public analphabète, le plus éloigné du marché de l'emploi.

Dix regards pour une pédagogie

Ana Teixeira

La 12^{ème} journée d'étude de la FeBISP, organisée en octobre 2007, a cette fois réuni des experts du dispositif ISP. Un merci particulier à l'ensemble des intervenants qui ont su montrer la cohérence du discours et de la pratique pédagogique des OISP. Mais également à Massimo Bortolini qui a su rythmer le tempo de cette journée d'étude chaleureuse et riche en réflexion.

Cette journée a d'abord permis de « nommer » les grandes lignes du cadre institutionnel, pédagogique et éthique. Suite à une présentation du dispositif d'insertion socioprofessionnelle (ISP) et à son évolution, tracée d'un point de vue institutionnel par Gabriel Maissin, Vincent Roelandt en a affiné les axes pédagogiques et Patrick Dezille en a évoqué les valeurs d'éducation permanente. Anne Loontjens et Christine Bayfield ont ensuite présenté « la roue » (outil didactique utilisé en Ecosse) adopté par le Collectif Alpha pour aider le public à se positionner par rapport à ses choix de vie. La journée a ensuite donné lieu à une exposition des pratiques visant toutes un même principe d'émancipation du public et illustrant les propos du matin. Catherine Lemoine a relaté son expérience du cours de français en formation qualifiante comme un outil de connaissance du monde, Marie-France Jeanjean a expliqué comment « faire acquérir » des compétences transversales aux stagiaires utiles tant à leur parcours de formation, d'insertion qu'à leur insertion sociale. Fabrice Masuka a témoigné de la nécessaire cohésion d'une équipe pour mener une action ISP efficace.

S'il y a bel et bien une dérive à qualifier à outrance le public, à le catégoriser et à force, à le stigmatiser... il y a néanmoins une nécessité à préciser ses spécificités, à dire qui il est, pour être entendu et surtout compris des pouvoirs publics. Le dossier « Les parcours multiformes du public des OISP » de L'insertion n°70 présente les caractéristiques des stagiaires inscrits dans le dispositif ISP, tandis que le dossier « Formations et parcours d'insertion : un manifeste pédagogique des OISP » de L'insertion n°73 expose les options pédagogiques adaptées à ses caractéristiques. Il présente les points d'ancrages théoriques des opérateurs et les illustre par des expériences vécues. L'objectif général de la FeBISP est de se préparer à la discussion importante relative aux actions ISP du point de vu des formations avec les pouvoirs publics.

Hérold Descamps, quant à lui, a défini les besoins d'un cadre bienveillant et explicité pour gérer la diversité des codes culturels en présence et leur décalage possible entre formateurs, stagiaires et employeurs. Et enfin, pour conclure, Sandrine Grosjean a rappelé la dimension humaine propre à l'ISP. Le parti pris de la FeBISP a donc été de quitter « la tuyauterie institutionnelle » pour partir du travail que fournissent les pédagogues. Les intervenants ont fait remonter au grand jour les valeurs fondamentales du dispositif tant en termes d'idéal que de pratiques quotidiennes.



Anne Loontjens et Christine Bayfield



Gabriel Maissin, Vincent Roelandt, Massimo Bortolini et Patrick Dezille



Sandrine Grosjean, Catherine Lemoine, Marie-France Jeanjean, Massimo Bortolini, Fabrice Masuka et Hérold Descamps





Quelques phrases-clé de la journée

Comparant les dispositifs de formation entre eux (classes moyennes, promotion sociale, fonds sectoriels) et par rapport à l'ISP, trois dimensions décrivent le cadre pédagogique des OISP :

- L'individualisation entendue comme étant la tentative d'ajuster le cadre d'intervention aux particularités du public.
- La gestion singulière du temps en formation (le temps disponible comme paramètre premier des parcours d'insertion).
- La nécessaire réussite dans un dispositif d'inclusion qui accompagne les demandeurs d'emploi à aller le plus loin possible dans leur parcours d'insertion.

Vincent Roelandt, co-directeur au centre de formation Proforal

L'éducation permanente est le ferment de base de nos actions. Nous sommes de fabuleux jardiniers, laborieux, travaillant d'arrache-pied à enrichir le terreau, le terrain,... Organisant progressivement et patiemment le terrain pour que les plantes quel que soit le moment où l'état dans lesquelles elles nous arrivent, puissent se développer et s'épanouir sans nous. Nous sommes de simples catalyseurs sans qui les transformations ne s'opéreraient pas ou très très difficilement.

Patrick Dezille, coordinateur ISP de la Mission Locale de Saint-Gilles

Le formateur en français doit toujours avoir à l'esprit, d'une part, de respecter les différents niveaux en prenant garde de ne pas décourager les plus faibles et d'ennuyer les plus avancés et, d'autre part, de favoriser une dynamique de groupe positive qui permettra à chacun de dévoiler ses faiblesses sans peur d'être méprisé ou jugé... Le français autrefois « matière noble » n'est plus un outil de sélection, ce qui est une bonne chose, mais si sa maîtrise reste difficile, elle est indispensable pour être à l'aise dans différentes situations professionnelles.

Catherine Lemoine, formatrice de français au centre de formation Coften

Il faut préparer les stagiaires à s'inscrire dans un parcours ISP, ce qui entraîne la nécessité d'une maîtrise consciente de ses propres moyens d'apprentissage, de la compréhension de ce que le système va attendre d'eux... En alpha et en formation de base sont travaillées, de façon critique, les compétences transversales nécessaires à la réussite d'un parcours en ISP. Réfléchir sur les compétences transversales permet déjà de les développer.

Marie-France Jeanjean, formatrice alpha et formation de base au centre de formation Chôm'hier

Avant l'accueil, l'équipe doit savoir qui elle est et s'accepter dans sa diversité. Elle doit pouvoir débattre et trouver une ligne de conduite pour être efficace avec les stagiaires. Le cadre relationnel débute là. Dans l'ISP, rien n'est jamais figé, c'est aussi une question d'énergie. L'équipe doit pouvoir se remettre en question et être capable de garder un rythme de croisière en équipe pour avancer par petits objectifs.

Fabrice Masuka, coordinateur à l'AFT Molenbeek Formation

Dans la rencontre avec le monde du travail, le choc se situe à plusieurs niveaux. Chaque lieu de vie a ses processus, ses outils, les choses qu'on fait ou qu'on ne fait pas. Chaque endroit est spécifique. L'ISP évolue dans un cadre respectueux, porteur, bienveillant et explicité : il est alors possible de démonter nos évidences, de déconstruire sans jamais détruire.

Hérold Descamps, coordinateur pédagogique à la Mission Locale de Forest

Nos valeurs, c'est oser la relation pour une société où l'humain à sa place et où l'humain peut prendre sa place dans la société.

Sandrine Grosjean, coordinatrice pédagogique de la Cobeff et coordinatrice réseau chez Flora.

Pauvreté et exclusion sociale. Partage d'expériences en Wallonie et au Québec



La première partie présente l'environnement québécois et wallon de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La seconde partie décrit et analyse la situation de la pauvreté en partant des mêmes indicateurs dans les deux sociétés. La dimension infraterritoriale de la pauvreté et de sa répartition y est également abordée. La troisième partie regarde de manière croisée les réflexions ou initiatives en cours sur de nouvelles approches en matière d'indicateurs au sein des deux sociétés. Enfin, la quatrième partie évalue les politiques publiques.

Bruxelles, De Boeck & Larcier, Éditions De Boeck Universités, Collection IWEPS, Economie Société Région, 2007, 307 p.

Apprendre tout au long de la vie. Formation des adultes : contrainte ou émancipation

« Politique : revue de débats » consacre son numéro 51 à l'éducation permanente. Gabriel Maissin, administrateur délégué de la FeBISP a participé à la coordination de ce dossier. La première partie revient sur les fondements du mouvement ouvrier et retrace le projet d'université ouverte. La seconde partie retrace les réponses collectives des acteurs de l'éducation permanente aux inégalités et exclusions sociales. À ce propos, Ana Teixeira, attachée pédagogique de la FeBISP, y a publié l'article « Formation en ISP : pédagogie de la seconde chance ». La troisième partie revient au projet porté par la gauche européenne de la formation tout au long de la vie. Le dossier se conclut par une confrontation de points de vue. Ce numéro est disponible sur commande au 02 538 69 96 ou redaction@politique.eu.org. Prix : 6 euros.

Bruxelles en Europe / L'Europe à Bruxelles. 50 ans de convergence



En librairie depuis peu, ce livre, signé Jacques Delors, devrait bientôt rejoindre les étagères de vos bibliothèques. Édité chez Le Castor Astral, ce livre nous raconte l'histoire vivante, d'un territoire géographique, politique et sentimental habité d'hommes et de femmes. 14 thèmes (Grandes dates, Urbanisme, Culture, Diversité, Européens de demain, Fonctionnaires, Futur, Langues, Mobilité, Institutions européennes, Organisations & lobbies, Parcs & jardins, Economie, Presse) sont abordés. Signalons la qualité graphique de cet ouvrage qui permet au lecteur de se balader avec plaisir entre Bruxelles et l'Europe de 1957 à 2007.

Est-ce la faute du chômeur s'il est sans emploi ?

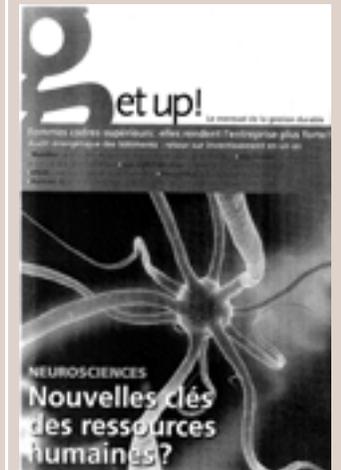
Que l'on analyse les déclarations faites par de nombreux acteurs politiques ou patronaux ou encore les mesures publiques destinées à l'insertion socioprofessionnelle, la réponse à cette question est le plus souvent affirmative. De surcroît, cette opinion se trouve répandue parmi les travailleurs actifs, même s'ils ont été récemment privés d'emploi. En d'autres mots, malgré les taux élevés de chômage de nombreuses régions d'Europe, les chômeurs sont souvent considérés comme personnellement responsables non seulement du problème qu'ils vivent mais aussi de la solution à y apporter. Cette opinion en fait un groupe social au regard duquel s'exercent des formes multiples de stigmatisation. Cet ouvrage a pour objectif d'étudier les conséquences de la stigmatisation sur les processus cognitifs, motivationnels et sociaux des personnes privées d'emploi.

En particulier, il analyse son impact sur l'accès à l'emploi et la santé mentale. Il examine également les stratégies que mettent en place les chômeurs pour restaurer une image positive d'eux-mêmes et le rôle que jouent à ce propos les organismes d'insertion socioprofessionnelle. Mais la stigmatisation est un phénomène qui dépasse largement le monde du chômage. Elle touche également d'autres groupes sociaux, dont en particulier celui des travailleurs « âgés », également étudiés dans cet ouvrage. Destiné aux professionnels concernés par le champ de l'insertion socioprofessionnelle, aux chercheurs en sciences humaines (psychologie, sociologie, économie, droit social et sciences politiques), ce livre s'adresse plus généralement à ceux qui sont soucieux de prendre en considération la question des effets de la précarité d'emploi et des politiques de lutte contre le chômage.

Herman, G. (Dir.) Travail, chômage et stigmatisation. Une analyse psychosociale. Bruxelles : De Boeck, Coll. Economie, Société, Région, 2007, 408 p.

GET UP !

La très célèbre Agence Alter lance un nouveau journal : Get UP !. Il s'agit du mensuel de la gestion durable en entreprise. Publié en français et en néerlandais, il est issu d'une synergie avec l'éditeur Orena et veut outiller les décideurs tant en termes de vision que de pratiques. La volonté est de donner de quoi inscrire leurs choix stratégiques dans une réelle perspective de durabilité. Il s'adresse tant au monde économique qu'aux décideurs politiques, associatifs et institutionnels. Il est possible de s'y abonner sur www.get-up.be



Miroir sans tain entre les dispositifs ISP wallon et bruxellois



Stagiaires en module généraliste à la Mission Locale de Saint-Josse

D'un côté du miroir sa
qu'organismes d'inser
(COCOF). Le dispo

l'opérateur public de formation, Bruxelles Formation et l'office régional pour l'emploi, Actiris. On les reconnaît à leur agrément, mais ils sont pluralistes et ont des tailles et des formes variables.

De l'autre côté du miroir : nul baobab, nul acacia parasol, euphorbe candélabre ou buisson d'épineux, nul palmier, nul sequoia ou gajumaru, ni ryukyu ni himetsubaki mais là aussi des opérateurs ISP, des OISP et des Entreprises de Formation par le Travail (EFT) qui occupent ici et là, la région vallonnée du pays. Après une péri

quatre années à tâter le terrain pour enfin appliquer, au regard de leurs demandes et à partir de janvier 2008, un Décret ayant vu le jour le 1^{er} avril 2004. Chez les Wallons, le dispositif a intégré la couleur locale du DIISP, le Dispositif Intégré d'Insertion SocioProfessionnelle qui formalise, avec le FOREm, l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers un emploi « durable et de qualité ».

Mais en bref, qu'ils

femmes d'à nouveau « s'enraciner ». Outre le travail de socialisation qui facilite l'insertion sociale des stagiaires, ces opérateurs proposent une remise à niveau des acquis et des f

formation et l'emploi et à i

dans une région, le ciel de l'ISP belge reste plein d'espoir pour des demandeurs d'emploi peu qualifiés.





Les caractéristiques communes des deux dispositifs ISP bruxellois et wallon

1. Les opérateurs ISP en région bruxelloise et wallonne

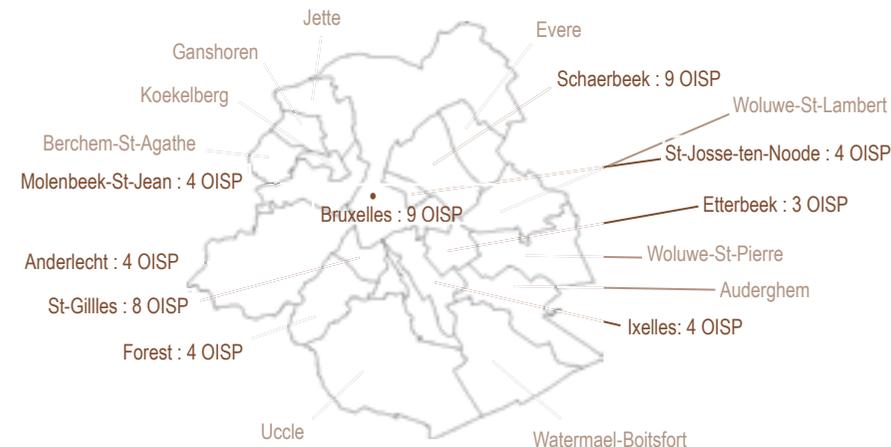
Le dispositif ISP¹ bruxellois réunit 47 organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) à savoir 29 opérateurs de formation, 9 Ateliers de formation par le Travail (AFT) et 9 Missions Locales (MLOC). En Wallonie, le dispositif ISP rassemble 94 OISP (dont 2 de CPAS) et 74 Entreprises de Formation par le Travail (dont 12 EFT de CPAS).

Un OISP bruxellois peut être un opérateur de formation, un AFT ou l'un et l'autre ou encore une MLOC. Alors qu'en Wallonie, les Missions Régionales pour l'Emploi (MIRE) ne sont pas des OISP. Les OISP wallons se distinguent des Entreprises de Formation par le Travail (EFT). Retenez-donc qu'un EFT et un AFT sont comparables du point de vue de leur méthodologie, mais qu'à Bruxelles, un AFT est un OISP alors qu'en Wallonie, les EFT ne sont pas des OISP.

À Bruxelles comme en Wallonie, les formations peuvent débuter à différents moments de l'année. Les formations sont organisées en journée. Elles sont toutes gratuites et ouvrent la possibilité aux stagiaires d'être reconnus comme « stagiaire en formation » pouvant ainsi accéder à l'octroi de certains avantages comme 1 euro de l'heure de formation, une intervention dans les frais de déplacement et de garde d'enfants par Bruxelles Formation ou par le FOREm. Notons que les EFT prennent eux-mêmes en charge l'indemnité de l'euro de l'heure de leurs stagiaires. Les stagiaires se voient décerner une attestation de fréquentation. En parallèle de la formation professionnelle, des heures de guidance et de suivi psychosocial sont assurées par les associations. 10% du temps de formation est réservé au suivi social du public chez les Wallons et une fourchette de 39 à 60 heures de guidance par stagiaire (selon le type d'action) est financée par Actiris pour les Bruxellois. Les deux dispositifs ISP ont pour principe premier de s'adapter aux caractéristiques de leur public cible, de développer des pédagogies émancipatrices et d'accompagner leur public vers une insertion sociale et professionnelle.

2. L'implantation géographique des OISP et EFT

Il est certain que la superficie a des répercussions directes sur le développement des dispositifs et sur la construction des parcours de formation et/ou d'insertion des usagers. Mais, au regard de leur implantation respective, il semble ne pas y avoir de véritable corrélation entre la densité de population, le taux de chômage et le nombre d'associations implantées. Par contre, les deux Régions partagent le point commun d'un taux de chômage important des demandeurs d'emploi (DE) très peu qualifiés, contrairement à la Région flamande dont le niveau moyen de qualification des DE est nettement supérieur².



Source : <http://www.cirb.irisnet.be/site>

L'implantation de leurs sièges sur les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale est la suivante : 9 à Schaerbeek, 9 à Bruxelles (dont 2 à Laeken), 8 à Saint-Gilles, 5 communes regroupent chacune 4 associations (Ixelles, Forest, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse-ten-Noode et Anderlecht) et enfin, 3 se situent à Etterbeek.

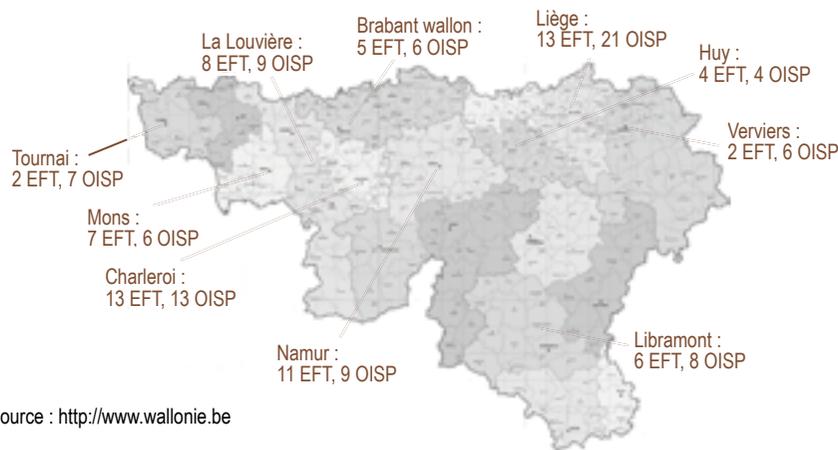
¹ Le dispositif bruxellois repose sur le Décret du 27 avril 1995

² Baromètre conjoncturel de la Région de Bruxelles-Capitale, page 19





L'administration Direction Formation Professionnelle (DFP) – Direction Générale Économie et Emploi (DGEE) du Ministère de la Région wallonne et FORMABANQUE (la base de données des formations pour adultes en Région Wallonne) nous ont transmis leurs données respectives pour l'année 2006. Le premier a accepté de nous transmettre la liste des OISP et EFT agréés ou sous-moratoire et l'intitulé de leurs actions. Le second nous a transmis le nombre d'actions et la liste des EFT et OISP actifs recensés en 2006, ainsi que les statistiques se rapportant à l'activité de FOREm Formation pour cette même année. D'après FORMABANQUE, le dispositif ISP rassemblait en 2006 : 89 OISP et 71 Entreprises de Formation par le Travail (EFT) implantés en Région wallonne. Ces données ne sont pas exhaustives, car tous les opérateurs ne lui ont pas, à ce jour, transmis leurs données. 5 OISP et 3 EFT agréés ne figurent pas sur la carte.



Source : <http://www.wallonie.be>

Le dispositif wallon en 2006, couvrant 10 sous-régions, se déploie dans le Brabant wallon : 5 EFT, 6 OISP ; à Charleroi : 13 EFT, 13 OISP ; à Huy : 4 EFT, 4 OISP ; à La Louvière : 8 EFT, 9 OISP ; à Libramont : 6 EFT, 8 OISP ; à Liège : 13 EFT, 21 OISP ; dans Mons Borinage : 7 EFT, 6 OISP ; à Namur : 11 EFT, 9 OISP ; à Tournai : 2 EFT, 7 OISP et à Verviers : 2 EFT, 6 OISP.

3. Le public ISP

Le dispositif ISP³ bruxellois s'adresse aux demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) de la Région de Bruxelles-Capitale n'ayant pas obtenu le certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou un diplôme équivalent. Le public doit avoir impérativement plus de 18

ans. De plus, il doit être, en raison de son dénuement social, de sa faible qualification ou de son appartenance à un groupe discriminé, dans l'impossibilité de répondre aux offres d'emploi disponibles sur le marché du travail. Du côté wallon, il s'agit des DEI, inscrits au FOREm n'étant plus soumis à l'obligation scolaire de plus de 18 ans, faiblement qualifiés, qui n'ont pas le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) pour les OISP et pas le Certificat d'Enseignement Secondaire Inférieur (CESI) ou le Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CESDD) pour les EFT. Ces conditions sont cumulatives.

Alors qu'à Bruxelles, le Décret de la Commission Communautaire française (Cocof) permet d'accueillir des publics aux profils divers sans les désigner explicitement. En Wallonie, le Décret de la région wallonne catégorise plus précisément les différents publics potentiels au vu d'un grand nombre de situations psychosociales. Il désigne en deuxième catégorie : les DEI depuis au moins 24 mois, des DE réintégrant le marché de l'emploi après 3 ans d'inactivité professionnelle, incarcérés ou en défense sociale, libérable endéans les deux ans, étrangers n'ayant pas reçu l'ordre définitif de quitter le territoire et respectant les conditions de diplôme. Ces conditions ne sont pas cumulatives. Par ailleurs, le Dispositif Intégré d'Insertion SocioProfessionnelle (DIISP) les désigne en fonction de leur degré d'éloignement par rapport au marché du travail en leur octroyant un accès prioritaire au dispositif ISP. Et il présente une marque de restriction du public par rapport aux dispositions du Plan d'Accompagnement et de Suivi des chômeurs (PAC).

Il va sans dire que les critères, formulés explicitement à l'attention des OISP et EFT wallons, rejoignent les caractéristiques d'une grande part du public bruxellois.

4. Les niveaux de qualification du public bruxellois et wallon

Les OISP bruxellois s'adressent aux DE n'ayant pas obtenu le certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou un diplôme équivalent. Néanmoins, cette condition est à nuancer selon la formation :

- L'alphabétisation s'adresse aux DE qui n'ont pas le certificat de base ou son équivalent ;
- Les formations de base et de préformation s'adressent aux DE qui n'ont pas de CESI ;
- Les AFT s'adressent aux DE qui n'ont pas de CESI ;
- Les formations qualifiantes s'adressent aux DE qui n'ont pas de CESS.

³ Décret du 27 avril 1995, *op cit*





Les 7 cahiers des charges (annexés par type d'action aux conventions de partenariat des OISP bruxellois) spécifient que 80% des stagiaires doivent impérativement répondre au critère du diplôme. Par ailleurs, la sélection des stagiaires entre dans le cadre du processus pédagogique et brasse ainsi des critères plus larges que ceux qui sont précisés dans le Décret comme la motivation, le choix professionnel et d'éventuels tests d'entrée.

Du côté wallon, les OISP s'adressent aux DE qui ne disposent pas du CESS ni d'un titre équivalent ou supérieur. Les EFT à ceux qui ne disposent ni du diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou CESI ni d'un titre équivalent ou supérieur. La répartition du public selon son niveau d'étude se résume donc à « pas de CESS ou pas de CESI » en fonction que le public s'adresse à un OISP ou à un EFT. Les opérateurs wallons bénéficient également d'une marge de 20% pour accueillir des personnes plus qualifiées.

D'après l'administration wallonne, le dispositif ISP wallon a accueilli, en 2006, 15 519 stagiaires, dont 24% dans les EFT et 76% en OISP.

Tableau 1 : Total de stagiaires distincts ayant suivi une formation en 2006

	OISP wallons	EFT wallons	FOREm Formation	Bruxelles Formation	OISP bruxellois
	11 866	3 653			
Total de stagiaires	15 519 DE		26 035 (DE & travailleurs	8 010 (dont 59% DE)	3 818 (dont 98% DE)
Sources :	SPF Économie - Direction générale Statistique et information économique, Service Démographie		Formabanque	Rapport annuel 2006, Bruxelles Formation	

Sur base d'une correspondance entre les catégories du Décret (CESI non atteint en EFT et CESS non atteint en OISP) et la répartition du public en EFT et OISP, 1/4 du public n'aurait pas atteint le CESI et 3/4 n'aurait pas le CESS. Mais en 2006, il n'y avait pas de condition de diplôme pour les OISP wallons (chez Lire et Ecrire par exemple, des stagiaires n'ont ni le CESI ni le CEB). Ce n'est qu'à partir de 2008 que le niveau « inférieur au CESS » devra être appliqué avec toutefois une dérogation possible pour 20% du public de ne pas répondre au critère de diplôme (dérogation déjà existante en Wallonie comme à Bruxelles).



Des stagiaires en formation qualifiante Boucher au Centre Anderlechtois de Formation asbl (CAF)

Sans chiffres exhaustifs par opérateur sur le public en 2006, nous ne sommes pas en mesure de tirer des conclusions sur une répartition fine des niveaux de qualification des stagiaires wallons et estimer les différentes « tranches » de qualification comprises entre le public le moins qualifié (analphabète) et le plus qualifié (5ème secondaire supérieur) présent dans le dispositif.

À Bruxelles : 52,7% des stagiaires a au minimum un niveau inférieur au CESS (23,5% du public a atteint le primaire ou moins, 29,2% a atteint le CESI). 13,8% du public ISP touché a obtenu le CESS dans le dispositif ISP bruxellois. Ce niveau représente 30,7% du public à Bruxelles Formation et 40,3% au FOREm.

Tableau 2 : Qualification des publics en formation en 2006 (OISP bruxellois et opérateurs publics)

En 2006	Primaire ou moins	CESI	CESS	Niveau supérieur	Indéterminé
OISP bruxellois	23,5%	29,2%	13,8%	2,4%	31,1%
Bruxelles Formation	5,6%	25,2%	30,7%	35,8%	8,6%
FOREm Formation	11,6%	24,8%	40,3%	23,8%	0%

Sources: idem tableau 1





5. Les heures de formation en Wallonie et à Bruxelles

Tableau 3 : Total d'heures de formation chez les OISP et EFT wallons, FOREm Formation, Bruxelles Formation et les OISP bruxellois, en 2006

Année 2006	OISP wallons (1)	EFT wallons (1)	FOREm Formation (2)	Bruxelles Formation (3)	OISP bruxellois (3)
Sous-totaux	3 442 193	1 922 207			
Totaux	5 364 400		6 431 542	1 239 470 dont 7% d'heures aux travailleurs	1 367 127 dont 1% d'heures aux travailleurs

Sources : idem tableau 1

Le croisement entre les données de 2006 de l'administration wallonne et de FORMABANQUE indique que 73 OISP auraient accueilli 11 866 stagiaires ayant suivi 3 442 193 mille heures de formation et que 69 EFT auraient formé 3 653 stagiaires moyennant 1 922 207 heures de formation. L'INTERFEDE parle de 20 000 stagiaires en 2006 dont 20% en EFT et 80% en OISP.

À Bruxelles en 2006, les OISP ont réalisé 331 actions. En Wallonie, 362 actions ISP (99 actions EFT et 263 actions OISP) ont été réalisées par les associations reprises dans la base de données de FORMABANQUE. Nous le savons déjà, un nombre d'actions n'y figurent pas.

Tableau 4 : Activité des OISP et EFT en 2006

2006	Actions de formations régulières		Actions de formations ponctuelles		Appels à projets 2006-2007	
	Opérateurs	Actions	Opérateurs	Actions	Opérateurs	Actions
EFT	32	71	14	28	11	18
OISP	52	162	38	101	44	108

Source : Formabanque

Dans les faits, en 2006, le dispositif réunissait 168 organismes agréés⁴ (sur les 92 OISP en asbl, 20 étaient sous-moratoire, ainsi qu'1 OISP de CPAS sur 2. Sur les 62 EFT en asbl, 1 l'était et aucun parmi les 12 EFT de CPAS agréés). La brochure réalisée par L'INTERFEDE⁵ indique que l'ensemble des OISP et EFT ont formé près de 20 000 stagiaires ayant suivi 5 000 000 d'heures de formation.

Au vu de ce constat, notre ambition doit donc, pour ce dossier, se limiter à estimer un ordre de grandeur entre les dispositifs ISP. Sur base des chiffres de l'administration wallonne, de FORMABANQUE et de Bruxelles Formation :

- Les OISP et EFT touchent près de 4 fois plus de stagiaires et d'heures que dans la région de Bruxelles-Capitale.
- L'opérateur public wallon touche trois fois plus de stagiaires et cinq fois plus d'heures de formation que son homologue bruxellois. Mais, attention, ces chiffres englobent les demandeurs d'emploi et les travailleurs.



Stagiaires au sein de l'atelier pédagogique personnalisé au Collectif Formation Société asbl (CFS)

⁴ Les opérateurs, agréés sous moratoire, ont trouvé d'autres sources de subventions (notamment en APE)
⁵ Brochure de la troisième assemblée générale sectorielle, octobre 2007





De grandes différences structurelles distinguent les deux dispositifs

1. L'appellation des opérateurs du dispositif et leur reconnaissance

Le gouvernement wallon ouvre le dispositif ISP à différents types d'opérateurs en leur reconnaissant un label OISP ou EFT. Alors qu'à Bruxelles, la COCOF agréée des asbl, reconnues organismes d'insertion socioprofessionnelle par type d'action.

C'est ainsi que très logiquement, l'offre de formation est traitée par catégorie OISP et EFT en Wallonie et par type d'action (alphabétisation, formation de base, préformation, atelier de formation par le travail, formation qualifiante, module de détermination) à Bruxelles.



Des OISP, membres de la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (FeBISP asbl), lors de l'Assemblée générale du 5 mars 2007

2. Les critères d'agrément des OISP et EFT

À Bruxelles, pour pouvoir être agréées, les associations doivent avoir un siège dans la RBC et être constituées en association sans but lucratif (asbl). Les OISP sont agréés par la Commission Communautaire Française (COCOF) sur base des conventions de partenariats conclues avec Bruxelles Formation. L'agrément se fait sur une base du nombre d'heures pour autant que les conditions suivantes soient remplies :

- Il faut un volume annuel minimum de 9 600 heures de stagiaires organisées en partenariat depuis un an au moins ;
- Ou des opérations de formation par le travail pour un groupe minimum de 12 stagiaires organisées depuis un an au moins ;
- Ou l'organisation d'opérations de concertation des opérateurs locaux, de coordination des filières de formation, d'initiation et de détermination professionnelle du public local.

L'agrément est accordé par la COCOF après avis successif de la Commission Consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE) et du Comité de gestion de Bruxelles Formation. Cet agrément est de trois ans renouvelable. En Wallonie, le gouvernement wallon agréé, en tant qu'OISP et EFT, les organismes qui remplissent les conditions suivantes :

- Etre constitué sous la forme d'asbl régie par la loi du 27 juin 1921, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ou être un centre public d'aide sociale ou une association de centres publics d'aide sociale au sens de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale.
- Avoir conclu une convention de partenariat, dont le modèle est déterminé par le gouvernement, avec le FOREm dans le cadre du Dispositif.

Le Décret d'avril 2004 précise notamment que :

- Les OISP s'engagent à ne pas commercialiser les biens et services produits par les stagiaires ou par le personnel, sauf dans le cadre d'une activité lucrative accessoire à son objet social.
- Les EFT s'engagent à combiner approche théorique et mise en situation réelle de travail débouchant sur une production de biens et services. Celle-ci faisant partie de la méthodologie de la formation organisée tout en s'inscrivant dans les limites et le respect des ratios relatifs au chiffre d'affaires par travailleur et au taux d'encadrement des stagiaires.

Notons que ces dispositions n'apparaissent pas dans le Décret bruxellois.





3. Les modes de financement

Les deux dispositifs ISP font appel à différentes procédures de subventionnement auprès des pouvoirs public bruxellois et wallon.

À Bruxelles, il est financé par le Collège de la COCOF via le décret du 27 avril 1995 sur base du volume d'activité conventionné avec Bruxelles Formation. Ce volume d'activités est calculé sur base du nombre d'heures multiplié par le nombre de postes stagiaires conventionnés. Six plafonds d'heures d'activités existent pour définir le nombre de travailleurs de l'équipe COCOF et une subvention de fonctionnement de l'opérateur entre moins ou égal à 15 000 heures jusqu'à 55 000 heures maximum. Plusieurs opérateurs dépassent ce volume d'activité. Les OISP sont également subventionnés par ACTIRIS (ex-ORBEm) via des conventions de partenariats pour les heures de guidance. La Région bruxelloise octroie des postes ACS (Agent Contractuel Subventionné) et le Fonds social européen (FSE) cofinance les opérateurs en complétant les financements publics. Par ailleurs, l'ISP bruxellois bénéficie d'emplois Maribel social.

L'application du nouveau Décret aboutit à un subventionnement horaire et à une centralisation du mécanisme de financement. L'administration wallonne prévoit de verser une subvention horaire de 10 euros par heure pour les OISP (filière métier) et de 12 euros par heure pour les EFT. Les OISP ont un taux d'encadrement plus grand pour mener leur action d'alphabétisation, d'orientation, de développement de projet personnel et professionnel. Le montant de cette subvention horaire est atteint en mutualisant les différents éléments compris dans la subvention moyenne versée précédemment, à savoir, le subventionnement de fonctionnement, les points APE (Aides à la Promotion de l'Emploi), subside du FSE. Les Wallons disposent également d'emplois Maribel social. Au financement du dispositif ISP en tant que tel s'ajoute l'intervention des pouvoirs publics pour financer la participation des OISP et des EFT au DIISP.

4. Les Accords Non Marchand (ANM)

Si l'ISP bruxellois et wallon ont en commun d'avoir une même classification et description de fonction, des barèmes liés à l'ancienneté, d'un nombre de jours de congé quasi identique, un sursalaire pour les prestations de nuit, du samedi ou du dimanche (heures dites inconfortables chez les Wallons et prestations irrégulières chez les Bruxellois),

plusieurs autres points les différencient dans le suivi des mesures de l'ANM. Les travailleurs wallons ne bénéficient ni de la Réduction du Temps de Travail (RTT) Fin de carrière ni des primes de fin d'année définie dans les Conventions Collectives de Travail (CCT). La volonté syndicale s'est heurtée au veto patronal pour ce qui était d'envisager une embauche compensatoire dans le cadre de l'octroi de jours de congé supplémentaires. Un montant sera consacré à venir alimenter la subvention horaire de manière à pouvoir assurer le maintien du dispositif à un niveau de financement suffisant. Un accord est acquis sur ce transfert d'affectation vers le financement structurel du dispositif mais aucune CCT n'a encore été signée. L'ANM prévoit également le versement d'une prime syndicale, déjà acquis depuis 2000 à Bruxelles. Enfin, des délégations syndicales intercentres seront créées là où il n'en existe pas encore.



Des OISP, membres de la FeBISP asbl, lors de l'Assemblée générale du 5 mars 2007

5. Le nombre d'heures des programmes et le taux d'encadrement

Les associations bruxelloises doivent organiser un minimum de 9 600 heures de formation. Elles sont tenues de respecter des normes d'heures et d'encadrement qui varient selon le type d'action qu'elles organisent.

Sauf exception, les conventions de partenariat entre les OISP et Bruxelles Formation portent sur des groupes de 12 postes stagiaires. Les programmes de formation des OISP comptent entre 200 et 250 heures de formation dans les modules de détermination, 400 heures en alphabétisation, en formation de base et en préformation. Ils atteignent une moyenne de 1 000 heures en formation qualifiante et jusqu'à 1 200 heures en AFT.



→ Le Décret wallon impose aux organismes de délivrer annuellement au minimum huit mille heures de formation et d'accueillir un minimum de six stagiaires par filière, à partir de la troisième année d'agrément. L'application du nouveau Décret impose aux OISP et EFT wallons d'organiser au minimum entre 150 heures de formation chez les OISP et 300 heures de formation chez les EFT et au maximum 2 100 heures. Par ailleurs, le Décret ISP bruxellois reconnaît l'organisation de formations qualifiantes dans le dispositif ISP, les opérateurs wallons se battent pour garder cette possibilité.

6. Les heures de stage et leur défraiement

À Bruxelles, seuls les stagiaires inscrits en formation qualifiante bénéficient d'un défraiement d'un euro de l'heure, les stages ayant une durée maximale de 152 heures, bien que tous les OISP organisent des stages dans le cadre de leur action de formation. En Wallonie, le régime des stages s'organisent comme suit :

- Un stage d'acculturation de 160 heures maximum pour tous les stagiaires (OISP et EFT);
- Un stage en entreprise de 240 heures maximum en OISP et 520 heures en EFT;
- Des possibilités de prolongation comme de dérogation existent. Dans tous les cas, les stagiaires sont indemnisés.

Le cadre législatif wallon : le renouveau 2008

1. Un long cheminement institutionnel

Le secteur des EFT-OISP wallon fête le 1^{er} avril à sa manière. Concrètement, cette date-clé concrétise l'aboutissement du cadre législatif qui régit le secteur. C'est en effet du 1^{er} avril que sont datées les deux sources légales sur lesquelles repose le dispositif ⁶ :

- Décret relatif à l'agrément et au subventionnement des organismes d'insertion socioprofessionnelle et des entreprises de formation par le travail du 1^{er} avril 2004;
- Décret wallon du Dispositif Intégré d'Insertion socioprofessionnelle (DIISP) du 1^{er} avril 2004.

Bien entendu, ces deux bases furent assorties de moult Arrêtés d'application et autres circulaires, censés rendre les Décrets applicables. En amont de la mise en application,

on peut être sûr d'une chose; cette base législative ancre définitivement les associations oeuvrant dans le champ de l'ISP dans le paysage institutionnel wallon. Les textes existants ont été perçus par les acteurs comme une réelle volonté politique de reconnaître le dispositif.

« On peut être satisfait de ce que le Décret reflète bien l'action déjà menée sur le terrain », nous confie Eric Mikolajczak, administrateur de l'Interfédé. Cà, c'est pour le résultat. Il ne faudrait cependant pas que cette image positive occulte le long cheminement.



Monsieur Eric Mikolajczak, administrateur de l'Interfédé

Le Décret OISP-EFT est parti d'un constat des difficultés rencontrées par le public et par les opérateurs eux-mêmes. S'ensuit un long travail collectif qui en 6 ans a vu se succéder 14 versions du texte ! Le Décret (et ses Arrêtés d'application) rentrent en vigueur le 1^{er} janvier 2008, à l'exception des articles concernant la procédure de demande d'agrément, bouclée pour le 31/08/2007. Il détermine les objectifs et missions, les conditions d'agrément et les modalités de subventionnement des OISP & EFT.

Le Décret ETF-OISP s'inscrit dans le mouvement du DIISP, lui-même conférant un cadre légal au parcours d'insertion qui avait été mis en place au niveau wallon en 1997.

Le parcours d'insertion avait fait l'objet d'une évaluation par l'Observatoire wallon de l'Emploi, fin 2000. Ce constat faisait état de 4 recommandations :

- Définition d'objectifs clairs et opérationnels;
- Amélioration de la coordination des intervenants dans le dispositif par la mise en place d'une instance de pilotage;
- Recentrage de l'objectif des actions sur le bénéficiaire;
- Implication plus importante de employeurs.

⁶ Les références législatives peuvent être consultées sur le site internet de l'Interfédération des Organismes de Formation et d'Insertion Wallonie - Bruxelles asbl : <http://www.interfed.be>





Globalement, ces recommandations ont été suivies, poursuivant l'objectif d'organiser, entre les différents opérateurs, des actions de formation et d'insertion, intégrées, coordonnées et centrées sur les bénéficiaires pour leur permettre l'accès à un emploi durable et de qualité. Le tout sous la houlette du FOREm Conseil qui joue un rôle de coordination et en fait l'interlocuteur privilégié de tous les opérateurs concernés.

L'Interfédé⁷, coupole sectorielle, souhaite encore voir s'éclaircir certains points tels que les procédures de contrôle qui seront mises en œuvre par les services de l'inspection à partir de 2008. Et puis, il reste le volet budgétaire, toujours incomplet. Quoique... à l'heure de conclure ce dossier, le gouvernement wallon a pris la décision de refinancer le secteur en augmentant son intervention de 4 millions d'euros.

2. La Marlagne d'octobre 2007 ou le DIISP en débat

Les opérateurs adhèrent à la philosophie générale du DIISP mais ils critiquent son opérationnalisation actuelle. Au cours de la 3^{ème} Assemblée sectorielle des EFT et OISP animée par l'Interfédé à La Marlagne, le 15 octobre 2007 passé, plusieurs ateliers ont émis les conclusions suivantes.

La coordination et l'opérationnalisation du DIISP du point de vue OISP et EFT

Dans un souci de cohérence des rapports entre l'offre et la demande, les OISP et les EFT visent une coordination qui évite tant le double emploi que la concurrence entre opérateurs. Ils souhaitent voir se développer de véritables plans subrégionaux et locaux à partir d'un repérage des besoins du marché de l'emploi, d'une sensibilisation du monde de l'entreprise et des partenaires sociaux sur les enjeux du DIISP. Ils demandent :

- Une clarification des missions, des rôles, des responsabilités et de la transparence dans les modes de décision du Comité Subrégional de l'emploi et de la formation et de ses partenaires ;
- Un développement des synergies entre partenaires.

Les OISP et EFT veulent :

- Rester à l'écoute du double projet d'orientation sociale et professionnelle du public dans le but de donner du sens et de la plus-value au parcours de formation et d'insertion du public ;

- Etre associés à la mise en place de procédures qui établissent un cadre déontologique concerté et respectueux de l'usager avec une information précise et honnête (dans un langage adapté au public) sur les risques, les avantages et les éventuelles sanctions encourues à s'engager dans le DIISP ;
- Réserver des places à l'avance dans les formations pour assurer la continuité des parcours.

Les trois volets de l'action ISP wallonne

Primo : l'organisation d'actions dites innovantes. Secundo : la construction des passerelles de formation. Tertio : la participation des stagiaires dans le dispositif.

1) L'organisation d'actions dites innovantes

Les OISP et EFT revendiquent leur souplesse de fonctionnement pour travailler à géométrie variable en partant des stagiaires. C'est en connectant les activités de formation à d'autres

activités (l'aide sociale, la recherche de développement, la production de biens et services) qu'ils rendent les formations efficaces et qu'ils visent une insertion vers un emploi durable et de qualité.



Un des ateliers lors de la 3^{ème} Assemblée sectorielle des EFT et OISP le 15 octobre 2007 à La Marlagne

Les OISP et EFT n'adhèrent pas à une vision linéaire des parcours individuels dans lesquels les périodes de formation s'allongent artificiellement. Il ne veulent pas que des possibilités de mise à l'emploi directes s'effacent au profit de l'établissement de passerelles artificielles et incongrues. Les OISP et

EFT refusent de voir limiter leurs objectifs de formation à la resocialisation et se cantonner au rôle d'opérateur préqualifiant.

Le secteur associatif est reconnu pour sa capacité à travailler la mobilisation des personnes, leur accompagnement, l'acquisition de compétences transversales, leur collaboration avec le monde de l'entreprise (via des stages et/ou des relations commerciales) mais il se voit

⁷ Interfédération des Organismes de Formation et d'Insertion en Wallonie-Bruxelles





amputé de la possibilité de mener les stagiaires à l'emploi. D'autant que la spécificité du secteur réside également dans l'accompagnement psychosocial des stagiaires.

Les résultats d'une mise à l'emploi « durable et qualitative » ne doivent pas servir de faire valoir à un opérateur mais constituer le fruit d'une logique partagée par le DIISP.

2) La construction des passerelles de formation

Sur la question des filières et des passerelles, les OISP et EFT veulent une plus grande sensibilisation des acteurs du DIISP et leur connaissance réciproque. Ils souhaitent aboutir à un réel partenariat et non un rapport de sous-traitance. Les opérateurs demandent :

- Une lisibilité opérationnelle des seuils d'accès et des référentiels de formation ;
- Une clarification et mise à plat des référentiels et des tests de positionnement utilisés ;
- Une fluidité des passages du DE d'un opérateur à l'autre en fonction de ses besoins.

Ils proposent de lister les contraintes liées aux différents cadres législatifs pour aboutir à une harmonisation des critères liés au public.

3) La participation des stagiaires dans le dispositif

Une implication active des stagiaires joue sur leur motivation et la valorisation de soi. Pour faire émerger la parole collective du public et en tenir compte lors de l'élaboration d'un dispositif ou d'un projet de formation qui le concerne, il s'agit de :

- Capitaliser et diffuser des recueils de « bonnes pratiques » dans cette optique ;
- Inciter le FOREm, dans le cadre de sa mission de régisseur ensemble, à impulser une véritable dynamique de développement des pratiques participatives.

Le tout, à condition d'avoir un investissement à la hauteur ! En effet, qu'il s'agisse du premier, du second ou du troisième volet, chacun nécessite des moyens complémentaires (dont ne disposent pas les OISP et EFT aujourd'hui). Ces moyens portent notamment sur la prise en compte des temps de concertation et de coordination nécessaires aux opérateurs, du temps pour développer les réseaux entre partenaires (ex. : la charge administrative induite par la coordination) ou encore au développement et à la diffusion de pratiques visant les usagers. Seul un financement à long terme de ces projets peut permettre de développer le DIISP au profit du public.



3^{ème} Assemblée sectorielle des EFT et OISP le 15 octobre 2007 à La Marlagne

En guise de conclusion

Suite à cette escale sur le territoire wallon, nous avons pu constater combien les deux dispositifs étaient proches d'un point de vue éthique mais éloignés sur un plan institutionnel. Leur complexité n'en a pas facilité la comparaison.

La combinaison des données de l'administration et de FORMABANQUE nous a permis de dégager un nombre global d'opérateurs et d'actions de formation ISP en Wallonie. Et si écart il y a entre les chiffres, de grandes tendances ont pu toutefois être dégagées.

Néanmoins, même approximatif, ce premier état des lieux, pourra nous l'espérons, susciter la rencontre entre les représentants des différents acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et servir de base martyre à une réflexion commune sur l'évolution de nos missions respectives.

Suite à ce premier tour d'horizon, nous espérons donc rencontrer nos pendants wallons et néerlandophones pour un regard croisé sur les pratiques et les dispositifs ISP belges. Le rendez-vous est pris donc entre la FeBISP, l'Interfédé et Tracé pour un prochain numéro dans L'insertion.





REFERENCES LEGALES

À BRUXELLES

• 27 AVRIL 1995

Décret relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socio-professionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socio-professionnelle.

• 6 FEVRIER 1997

Arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'octroi de certains avantages aux stagiaires qui reçoivent une formation professionnelle.

• 18 OCTOBRE 2001

Arrêté 2001/549 de la Commission communautaire française relatif à l'application du décret de la Commission communautaire française du 12 juillet 2001 modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes et relatif à la modification de divers arrêtés d'application concernant les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion socioprofessionnelle.

• 12 DECEMBRE 2002

Arrêté 2002/n°147 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux conventions de partenariat conclues entre l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle et les organismes d'insertion socioprofessionnelle, pris en exécution de l'article 4 § 2 du décret de la Commission communautaire française du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socioprofessionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socioprofessionnelle.

EN WALLONIE

• 8 FEVRIER 2002

Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'octroi de certains avantages aux stagiaires qui reçoivent une formation professionnelle.

• 1^{er} AVRIL 2004

Décret du Ministère de la Région wallonne relatif à l'agrément et au subventionnement des organismes d'insertion socioprofessionnelle et des entreprises de formation par le travail.

• 21 DECEMBRE 2006

Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 1^{er} avril 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des organismes d'insertion socioprofessionnelle et des entreprises de formation par le travail.

• 2 MAI 2007

Circulaire ministérielle

Bienvenue à FORM@XL

Le 16 juillet 2007 est née une nouvelle asbl d'insertion socioprofessionnelle : FORM@XL. Elle est installée au sein de la Maison de l'Emploi d'Ixelles. La directrice n'est pas une nouvelle venue dans le secteur puisqu'il s'agit d'Yvette De Reys, anciennement à la Mission Locale d'Ixelles. L'asbl offre aux demandeurs d'emploi des formations en bureautique. Diverses collaborations zonales sont en cours d'adapter au mieux l'offre de formation au public, voire de l'élargir. FORM@XL est également membre de la FeBISP.

Contact :

FORM@XL asbl
Place du Champ de Mars, 4/4
1050 Bruxelles
Tél : 02 515 77 65
yvette.dereys@formatxl.be

Expo des stagiaires du CF2M

En octobre, le CF2M a organisé une exposition du travail accompli par leurs stagiaires en formation « Publication Assistée par

Ordinateur ». Flyers, affiches, brochures, logos etc. Le résultat était époustouffant ! Couleurs, design, sobriété, etc. Notez qu'il est possible de leur passer commande pour de vrais projets. Pour en savoir plus, veuillez contacter Alexandra Posno en lui envoyant un courriel à alexandra.posno@cf2m.be.



Contact :

CF2M asbl
Avenue Berthelot, 114-116
1190 Bruxelles
Tél : 02 538 20 83
Fax : 02 534 38 89
secretariat@cf2m.be
www.cf2m.be

Bienvenue à XL Services

Nouveau membre en ESI de la FeBISP depuis mai 2007, cette entreprise d'insertion agréée titres-services propose des services de nettoyage, de préparation de repas, de lessives et de repassage, etc. Maria Oliver est la mandatée effective aux Assemblées générales de la FeBISP et aux assemblées de travail ESI, le suppléant n'est autre que Pascal Delaunois, directeur de la Mission Locale d'Ixelles.

Contact :

XL Services scrllfs
Place du Champ de Mars, 4
1050 Bruxelles
Tél : 02 503 45 85
Fax : 02 503 47 53
m.oliver@xlservices.be
www.xlservices.be

Nouveaux venus aux AG de la FeBISP

Laurence Carlier, directrice du CEFIG, représentera l'association en tant qu'effective statutaire aux Assemblées générales de la FeBISP. Sa suppléante est Nathalie Zuyderhoff. Charket Lamouchi représentera la FTQP en tant que effective statutaire aux Assemblées générales de la FeBISP. Sa suppléante est Mireille Dekeyser. Suite au départ d'Anne-Catherine Devolder d'Interface 3, Laure Lemaire sera la nouvelle effective statutaire aux Assemblées générales de la FeBISP. Mathilde Halflants sera sa suppléante. Marcel Breuer, directeur depuis juillet 2007 de l'asbl Gammes, représentera l'association en tant qu'effectif statutaire. Jean-Louis Nisen sera le représentant effectif de la Mission Locale de Saint-Josse lors des Assemblées ESI. Bénédicte Sohet sera sa suppléante. Elisabeth Heniqui, administratrice de la Mission Locale de Bruxelles, représente l'association en tant qu'effective statutaire. Alain Diderich est son suppléant.

Cenforgil a déménagé

Voici leurs nouvelles coordonnées :

Contact :

Cenforgil asbl
Rue de Mérode, 54
1060 Bruxelles
Tél : 02 543 16 60
Fax : 02 543 16 69
info@cenforgil.be
www.cenforgil.be

La MLOC d'Etterbeek a déménagé

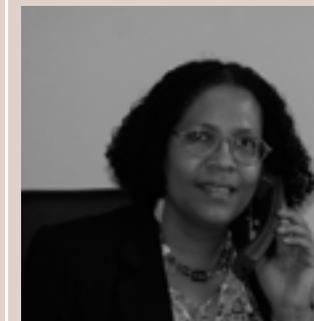
Voici leurs nouvelles coordonnées :

Contact :

MLOC d'Etterbeek asbl
Avenue des Casernes, 29
1040 Bruxelles
Tél : 02 626 15 40
Fax : 02 626 15 55
secr@mlett.irisnet.be

Nouvelle directrice à l'asbl ISPAT

Albertine Jordao a travaillé pour le centre de santé mentale La Pioche asbl en tant que gestionnaire de son atelier de repassage situé sur le zoning d'économie sociale de Monceau-Fontaine. Elle a ensuite travaillé pour la Funoc asbl et Lire-et-Écrire-Charleroi en tant que responsable pédagogique avant d'occuper les fonctions d'assistante de direction et de responsable des projets européens pour un centre de revalidation pour personnes toxicomanes à Tremplone asbl. Aujourd'hui, directrice de l'ISPAT asbl, elle découvre une asbl attachante, au passé complexe et une équipe pleine de potentiel. Son double objectif est d'optimiser le potentiel collectif et de valoriser l'image d'ISPAT.



La longue marche de l'ordonnance sur les Missions Locales

Pierre-Alain Gerbeaux

Pour ce nouvel article, je voudrais aborder un sujet qui a, cette année, atteint l'âge de raison. Et oui, née au début de ce siècle, elle semble, après 7 ans, presque mûre pour voler de ses propres ailes. Je veux parler de l'ordonnance Missions Locales.

Implantées depuis presque 20 ans dans le paysage associatif bruxellois, les Missions Locales se sont développées en fonction de leur environnement local, des opportunités d'emploi et de formation, des demandes des acteurs institutionnels, des réseaux associatifs existants et du pouvoir communal en place. Agissant au sein du territoire bruxellois, découpé en six zones, elles ont créé, expérimenté, développé des actions d'ISP ou des activités connexes, acquérant ainsi une expertise dans la mise en œuvre concrète des politiques de formation et d'emploi mais aussi de développement urbain ou d'économie sociale.

L'idée d'une assise légale structurelle pour pérenniser leur travail de terrain est déjà ancienne parmi les directions des Missions Locales. Au sein de la FeBISP existe un groupe de travail rassemblant les directeurs de ces structures. Tout naturellement, ce groupe s'est saisi de la question et a travaillé pour définir une position commune à partir de l'analyse de chaque Mission Locale et, bien entendu, de l'expérience de chacune en tant qu'acteur de terrain au contact du public et en relation avec de multiples partenaires. Cette position s'est concrétisée au fil des ans par différents documents et a été adaptée en fonction de l'évolution des politiques de formations et d'emploi mises en œuvre.

À l'échelon politique et institutionnel, l'idée d'un texte légal a connu des hauts et des bas pour finalement commencer à prendre corps trois ans après la déclaration de Politique Générale du 19 juillet 2004 du gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale qui prévoit que *le statut des missions locales pour l'emploi et de l'OOTB¹ sera harmonisé par la voie législative.*

L'an 2000 : l'année du bug tant redouté et d'une proposition d'ordonnance

Au cours de l'année 2000, la question des Missions Locales a fait l'objet de plusieurs écrits. Dans le cadre de son mandat confié par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, feu la DRISU (Délégation Régionale Interministérielle aux Solidarités Urbaines) avait rédigé un document de travail intitulé « Bilan et perspective de l'action des Missions Locales et d'OOTB » (mai 2000). Ce rapport qui porte sur l'état de développement des Missions Locales et d'OOTB, indique des pistes et propose certaines modalités pour leur application.

Parallèlement, le groupe parlementaire Ecolo au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, avait rédigé une proposition d'ordonnance « portant création d'une mission régionale et de missions locales pour l'emploi et la formation » (mai 2000).

¹ Overleg Opleiding en Tewerkstellingsprojecten Brussel : le pendant néerlandophone des Missions Locales, devenu depuis Tracé Brussel et chargé de coordonner les Werkwinkels





Dans la continuité, le Ministre Eric Tomas, en charge de l'Emploi et Président du Collège de la Cocof, en charge de la Formation professionnelle, avait confié à l'ORBEM (aujourd'hui Actiris) la réalisation d'une étude sur l'opportunité d'un texte-cadre pour l'action des Missions Locales et d'OOTB. À cet effet, l'Office avait auditionné ces opérateurs à plusieurs reprises au cours du 1er semestre 2001.

Au début de l'année 2002, le débat sur l'éventualité d'une ordonnance relative aux Missions Locales et à leurs activités, a été porté au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, cette question fut mise à l'ordre du jour des travaux parlementaires suite à la proposition d'ordonnance du groupe Ecolo. Dans ce contexte, les députés de la Commission des Affaires économiques et de l'Emploi avaient souhaité entendre le point de vue des acteurs concernés : mi-mars, outre la FeBISP, en la personne de Gabriel Maissin, administrateur délégué, des représentants des directions de trois Missions Locales avaient été auditionnés.

Par la suite, l'élaboration et la mise en oeuvre d'une ordonnance mais sur un sujet différent a occupé le gouvernement d'alors

et l'idée d'un texte légal pour les Missions Locales avait été remise au placard. En effet, en application de la convention n°181 de l'Organisation Internationale du Travail (adoptée en juin 1997) relative aux agences d'emploi privées, qui induit une suppression tacite du monopole des Services Publics d'Emploi en matière de placement, l'ordonnance du 26 avril 2003 relative à la gestion mixte du marché de l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale a été votée. Un an plus tard (15 avril 2004), le gouvernement adoptait l'arrêté d'exécution de cette ordonnance.

Néanmoins, les travaux des Missions Locales se sont poursuivis pour déboucher à la fois sur un séminaire de réflexion (en 2003) et un an plus tard, sur la publication du syllabus « Les Missions Locales : actrices d'une stratégie urbaine pour l'emploi et l'économie sociale ».

2004 : nouvelle législature et nouveau gouvernement bruxellois

Avec la mise en place du nouveau gouvernement et sa déclaration de Politique

Générale (mentionnée plus haut), un projet d'ordonnance semblait en bonne voie. Mais il y eut d'abord l'élaboration et les discussions sur le Contrat pour l'Economie et l'Emploi (C2E) et sur le Plan pour l'emploi des Bruxellois qui en découle ; il y eut aussi l'élaboration et la mise en oeuvre du contrat de gestion d'Actiris.

C'est finalement au cours du second semestre 2006 que l'idée de l'ordonnance refait surface via l'initiative du ministre de l'emploi Benoît Cerexhe de confier au cabinet de consultance PriceWaterhouseCoopers la réalisation d'une étude sur les missions et le cadre légal des missions locales et des *werkwinkels* dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Rappelons que dans le cadre de cette étude, les directions des Missions Locales et la FeBISP ont été interviewées par l'équipe de consultants de PWC et fortement sollicitées pour remplir un certain nombre de documents relatifs à leurs missions, leur personnel, leurs financements.

Depuis le mouvement s'est accéléré, le cabinet Cerexhe a organisé une consultation des acteurs entre mai et juillet puis a déposé en première lecture sur la table du

gouvernement un avant-projet d'ordonnance juste avant la trêve estivale. Ce texte ayant obtenu l'accord du gouvernement, il a alors été adressé pour demande d'examen au Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale puis au comité de gestion d'Actiris qui ont chacun remis un avis comportant une série de remarques, courant septembre. Le cabinet Cerexhe a alors revu quelque peu sa copie et a présenté, fin octobre, une nouvelle version de l'avant-projet au gouvernement qui a marqué son accord. Le texte va donc continuer à suivre la procédure classique : saisine du Conseil d'État pour avis puis transmission au Parlement bruxellois, où le texte sera d'abord débattu en commission des affaires économiques, avant un vote en assemblée plénière.

L'année 2008 devrait donc selon toute vraisemblance être celle de l'adoption de l'ordonnance relative au soutien des Missions Locales pour l'emploi et des Lokale Werkwinkels. Un tel texte est évidemment très général. Il incombera alors au gouvernement de rédiger un arrêté d'exécution pour en préciser certaines dispositions. Espérons que le ministre Cerexhe prendra le temps de consulter les acteurs concernés.

Rencontre Internationale des Entreprises d'Insertion : et de deux !

Delphine Huybrecht



Les antiques murs de l'Abbaye de Forest abritaient la Rencontre

En octobre 2004 (comme le temps passe !), nous nous envolions, quelques administrateurs de la FeBISP et moi-même, vers le Québec, où avait lieu la première rencontre internationale (francophone) des entreprises d'insertion. L'objectif de cette rencontre était d'amener les participants à réfléchir collectivement aux enjeux qui interpellent les entreprises d'insertion d'ici et d'ailleurs. Lors de la clôture de cette première rencontre, les organisateurs des différents pays francophones avaient signé la « Déclaration de Montréal »¹ et promis de se revoir en 2007 en... Belgique.

Au tour de la Belgique

Préparer une rencontre de ce type, c'est comme préparer un bon repas : il faut beaucoup de temps pour le faire, mais c'est vite mangé ! Tout au long de l'année, des réunions de mise au point ont eu lieu sous la coordination de SAW-B, qui bénéficiait d'un appui logistique important de l'ACFI et de RES. La FeBISP, l'ACFI, le Réseau RES, Ressources, Ensie, Atout EI, et l'Interfédération avaient par ailleurs la tâche d'organiser des ateliers consacrés à différents thèmes et de faire la promotion de l'événement dans leurs réseaux. La Rencontre a obtenu un appui financier du secrétariat fédéral au Développement durable et à l'Économie sociale.

Sept ateliers en deux jours

Pour rappel, les ateliers étaient organisés autour des thèmes suivants :

- Réussite d'un parcours d'insertion, évaluation et reconnaissance des acquis ;
- Les organisateurs avaient choisi de réfléchir collectivement aux problèmes suivants : quelle est la place des participants (stagiaires ou travailleurs en insertion) dans la vie démocratique de l'entreprise ?
- Quelle politique de formation continuée pour le personnel d'encadrement ?
- Le développement des EI : pourquoi, comment et avec quels moyens financiers ?
- Les partenariats entre l'ES et les services publics et entre l'ES et le secteur privé commercial ;
- Les échanges économiques et commerciaux entre entreprises d'insertion au Nord et au Sud ;
- Les emplois durables en entreprise d'insertion.

Ces ateliers se déroulant en parallèle, impossible pour nous d'assister à tout ! Dans le cadre de cet article, nous avons demandé à Suzanne Beer, organisatrice de l'atelier numéro 1 « Réussite d'un parcours d'insertion, évaluation et reconnaissance des acquis » de nous faire part de ses impressions et réflexions sur cet atelier et sur la rencontre internationale dans son ensemble.



Atelier n°1 du 3 octobre, animé par la FeBISP : « Réussite d'un parcours d'insertion, évaluation et reconnaissance des acquis ». Monsieur Bertozzi a la parole

¹ En ligne sur <http://www.rencontre2007.be>





Suzanne, l'atelier que tu organisais a eu beaucoup de succès. Comment t'est venue l'idée d'organiser un atelier sur ce thème précis ?

Lors des réunions préparatoires à la rencontre, quelqu'un a lancé l'idée et j'ai proposé d'organiser l'atelier. De nombreux débats sur ce sujet en assemblée ou en groupes de travail attestent de l'intérêt du sujet. Notre secteur pouvait apporter son expertise mais aussi ses questions. Il faut croire que c'était un sujet dans l'air du temps, puisque des personnes de l'étranger se proposèrent rapidement pour des interventions dans le groupe de travail et que les inscriptions pleuvaient.



Atelier n°7 du 4 octobre, animé par Atout EI : « Les emplois durables en entreprise d'insertion »

Nos pouvoirs subsidiaires se font de plus en plus pressants pour nous pousser à prouver nos résultats, notre efficacité... Alors que le manque d'emplois peu qualifiés à Bruxelles jette un paradoxe

dans la mare ! Il faut mettre en oeuvre des politiques de création nette d'emplois, c'est pourquoi je trouvais aussi que l'atelier « emploi tremplin, emploi durable », proposé par Atout EI avait toute sa place lors de cette rencontre...!

Y a-t-il surtout des similitudes ou des différences entre les pays présents (Suisse, France, Québec) en ce qui concerne l'économie sociale d'insertion ?

La similitude la plus frappante, ce sont les problèmes rencontrés par les gens exclus, et la diversité des solutions choisies d'un pays à l'autre pour y répondre. Ce qui frappe tout autant, ce sont les contextes économiques dans lesquels se déroulent nos actions : les taux de chômage sont hauts en France et en Belgique francophone, et bas au Québec et en Suisse...

Quels sont les défis que doivent relever les entreprises d'insertion pour faire reconnaître la qualité de leur travail ?

La question ne se pose pas en termes de reconnaissance... Le secteur de



Tous les repas étaient préparés par des entreprises d'économie sociale d'insertion

l'économie sociale (souvent appelé non marchand encore que les deux termes ne recouvrent pas exactement la même réalité) est un gros acteur économique, mais il n'en est pas suffisamment conscient. Il faut que nous renforçons le dialogue entre nous, organisations de l'économie sociale au sens large. C'est d'abord au secteur lui-même à dire qu'il est un acteur économique important, avant de demander à l'extérieur de le reconnaître comme tel.

Qu'as-tu appris au cours de ces échanges ?

J'ai été séduite par la démarche de Monsieur De Jonckheere et son étude menée dans les entreprises d'insertion Suisses sur l'effet-travail, effet positif

en tant que tel pour les travailleurs en insertion. Pour un professeur d'université, c'est rare. En Belgique, les universités ont plutôt tendance à toujours souligner le côté précaire, inadapté, insuffisant des emplois créés en économie sociale par rapport « aux vrais emplois » un peu mythifiés... Ce qui m'a, d'autre part, complètement sidérée, c'est le système québécois de détachement d'enseignants par le ministère de l'enseignement dans les entreprises d'insertion, présenté par le CREP. L'objectif poursuivi, c'est d'offrir à ces entreprises le personnel enseignant pointu dont elles ont besoin, sur mesure, en veillant à ce qu'elles aient le moins de démarches administratives possible...



Marthe Nyssens, directrice de recherche au Cerisis, en discussion avec Christophe Dunand, directeur de l'entreprise d'insertion suisse « Réalise »





Ces enseignants sont formés quasi continuellement. Une administration qui déclare avoir comme but de se réserver la paperasse, pour faciliter la tâche de ses partenaires, quel rêve !



Auditeurs attentifs devant l'exposé de Marthe Nyssens présentant la recherche EMES sur les entreprises sociales en Europe lors de la plénière de clôture

Comment se positionne Bruxelles par rapport aux autres pays ou régions en termes d'économie sociale ?

On n'est pas encore très loin, on démarre ; déjà la Wallonie est plus avancée que nous en la matière. Mais il semble qu'il existe à Bruxelles un type d'entreprise qui n'existe pas ailleurs, ce sont les initiatives locales de développement de l'emploi (ILDE) ! En l'occurrence, Bruxelles a ouvert la voie, car les deux autres Régions du pays sont en train de mettre en place des agréments similaires.

Et maintenant ?

Lors de la journée de clôture, les intervenants et les participants ont réaffirmé leur adhésion aux valeurs communes de la Déclaration de Montréal. Ils ont également exprimé leur volonté de poursuivre un travail commun en constituant un « inter-réseau » francophone des entreprises d'insertion dont le but serait de réaliser une veille stratégique politique collective, en associant au besoin des experts et de mettre au point un lieu d'échange de bonnes pratiques. Et en ce qui concerne la troisième rencontre internationale, la Suisse s'est engagée à organiser l'événement à son tour dans quatre ans ! Un compte rendu de l'ensemble de la rencontre a été fait par l'Agence Alter dans son journal Alter Echos n°238, du 19 octobre au 2 novembre 2007. Voir aussi le site de la Rencontre : <http://www.rencontre2007.be>.



Déclaration commune des fédérations d'économie sociale : Daniel Thérasse (FIAS-ACFI) a la parole

L'atelier se divisait en deux grands moments :

1) Une série d'exposés théoriques :

- Monsieur De Jonckheere, professeur à la Haute Ecole de Travail social à Genève, nous a exposé l'état de ses recherches sur les pratiques d'accompagnement des encadrants dans les entreprises d'insertion en Suisse et le développement de la personne grâce à l'« effet-travail » ; il a, pour réaliser cette étude, procédé à des enquêtes auprès des travailleurs en insertion afin de mieux cerner leurs attentes et leur manière de percevoir l'entreprise et ses missions. <http://www.ies-geneve.ch/>
- Messieurs Michel Bernard et Gaëtan Le François nous ont présenté les missions et le fonctionnement du CREP : Centre de ressources éducatives et pédagogiques. En partenariat avec les citoyens montréalais, ce centre instruit, socialise et qualifie les adultes, en leur offrant des activités de formation ou des services de conseil leur permettant d'acquérir ou de consolider leurs compétences. Le but : leur permettre d'enrichir leur vie personnelle, sociale ou professionnelle. Cette mission se réalise dans le respect des besoins et des aspirations de chacun. <http://www.csdm.qc.ca/crep/>
- Pour la FeBISP, Suzanne Beer a présenté le thème : « L'insertion socioprofessionnelle et l'économie sociale d'insertion à Bruxelles : facteurs d'augmentation des compétences par la formation et par le travail – facteurs d'insertion vers des emplois-tremplins ou des emplois longue durée ». <http://www.febisp.be>
- Monsieur Kenny Bertonazzi, directeur de STEP-Pau SA a présenté le cas concret de son entreprise d'insertion. Il est parvenu, dans son entreprise, à évaluer de façon précise ce que représente en termes de coût pour l'entreprise, le travail d'insertion socioprofessionnelle qui y est mené. STEP-Pau est une entreprise active dans la gestion électronique des documents. Elle augmente les compétences de ses travailleurs en les embauchant dans des emplois-tremplins. <http://www.step-sa.fr/>

2) Des débats organisés autour de 4 tables :

chacune des tables a restitué auprès du grand groupe le fruit des débats menés sur la question : qu'est-ce qu'un parcours d'insertion réussi ?



Allo, Bruxelles? Allo, la terre?

Abolir la fête de Noël, l'idée fait son chemin...

Inilo Temporez

C'est avec un certain effroi que nous voyons se rapprocher de nous cette catastrophe cyclique et inévitable : Noël. Il n'y a rien à faire, telle une substance sirupeuse, elle a commencé à envahir l'espace public et les esprits privés. Chacun redoute déjà les défis multiples qui vont nous être imposés : bûches crème-moka ou chocolat ? La dégoulinante bonne conscience de nos sociétés post-modernes qui croiront l'espace d'une nuit à un monde sans guerre et sans violence. On célébrera la venue au monde d'un être innocent qui aura pour mérite principal de mourir torturé à l'âge de trente-trois ans, n'ayant commis aucun méfait notoire. Mais il ne faut pas voir les choses toujours du mauvais côté. Si les origines païennes et celtiques de la fête des citrouilles qui vient de s'achever est bien attestée, n'oublions pas que Noël est devenue avant tout une fête

païenne. Il y a bien longtemps que Le père Noël – qui rappelons-le n'est pas le père du petit Jésus – avec ses camions rouges de la caravane Coca-cola a effacé tout trace de cette « bonne nouvelle » qui devait réjouir le cœur de tous les humains de bonne volonté. Sans vouloir offenser qui que ce soit, ne serait-il pas temps de supprimer Noël ? La question peut paraître provocante, mais il y a des arguments qui militent dans ce sens. Rassurons d'emblée les syndicalistes vigilants (heureusement qu'il y en a encore !) : supprimer le 25 décembre comme jour de fête n'a pas pour but de participer à la nouvelle tendance néolibérale du « travailler plus et plus longtemps pour des cacahouètes ». Rien n'empêcherait de conserver un jour férié légal auquel les travailleurs continueraient à avoir droit tout en choisissant la

date. Une convention collective de travail interprofessionnelle pourrait très bien régler cela ! Quant à nos amis chrétiens, qu'ils n'y voient aucune forme d'anticléricalisme primaire. D'ailleurs, ne seraient-ils pas enfin débarrassés de tous ces marchands du temple ? Ils pourraient célébrer avec le recueillement requis ce moment fort de leur année liturgique. Mais la raison principale de la suppression de Noël est tout autre. D'après un sondage exclusif, qui sera publié simultanément dans nos principaux quotidiens le 25 décembre, nos concitoyens croient de moins en moins au père Noël. Et paraît-il que leur nombre va croissant. Quelques exemples au hasard. Il y a bien sûr tous ceux qui ayant voté pour un certain Y.L. (ils seraient au nombre de 800.000 !) attendent toujours qu'il soit nommé Premier ministre. Il y a tous ceux qui ne veulent pas

de la scission du pays, mais qui sont déjà en train de faire leurs petits calculs pour savoir s'il sera plus avantageux de vivre au Nord ou au Sud. Mais bon, à ce niveau, il y aura peut-être encore des surprises ... Mais le cœur n'y est plus. Des raisons plus « hard » poussent des gens de plus en plus nombreux dans les bras des sceptiques et des anti-Noël. Les défenseurs du patrimoine qui sont outrés par l'accrochage sur les façades classées de ces gnomes rouges qui font semblant d'escalader les balcons. Les écologistes pointus qui s'effraient de l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre consécutive à la prolifération des éclairages et autres décorations. Et puis, il y a la masse croissante des ménages, qui confrontée à l'évolution du coût de l'énergie commence à penser que le conte de Noël de la libéralisation du prix de l'énergie était une arnaque. Jugez plutôt. Fin 2006,

dans la riche Flandre, plus de 91.600 familles ont été lâchées par leur fournisseur d'électricité et de gaz au motif qu'elles ne pouvaient plus payer à temps leurs factures. Elles sont ainsi retombées sur le « distributeur pas défaut » qui est obligé d'assurer un service minimum universel. Mais, vous ne trouvez pas cela bizarre, que d'abord, on libéralise le marché de la distribution sous prétexte que la concurrence va profiter aux consommateurs et qu'ensuite, une fois que l'on constate qu'il y a augmentation générale des prix, on élimine du marché ceux qui n'ont pas les revenus suffisants ? Enfin, il y a cette évolution statistique remarquable qui fait la une de tous les journaux télévisés et émissions de débats du dimanche midi depuis des mois : la répartition entre revenus du travail et revenus du capital dans le total du revenu national. En effet, l'Institut des comptes nationaux

vient d'annoncer que la part des salaires dans le produit intérieur belge est passée pour la première fois depuis les années septante en dessous de la barre des 50%. Ce qui signifie que les revenus du capital, eux, sont passés au-dessus de la même barre. Comme dans la première catégorie, il y a beaucoup de monde et beaucoup moins dans la seconde, on peut en conclure à un partage inégal ! Mais plus grave, en 1980, la part des salaires était encore de 59%. Donc mes amis, ce n'est pas du nord vers le sud que se font les transferts, mais du bas vers le haut ! Vous comprenez bien, chers lecteurs, qu'après tous ces coups portés aux contes et légendes de notre belle société libérale socialement corrigée, les gens ne croyant plus au père Noël, ils en viennent à réclamer la suppression pure et simple de la fête du même nom. D'ailleurs, une pétition circule sur le net ... Nous sommes sauvés.



Congé parental : bon à savoir

Depuis le 1^{er} janvier 1998, chaque travailleur, qu'il soit homme ou femme, travailleur à temps plein ou à temps partiel, a droit à un congé parental en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, pour s'occuper de cet enfant jusqu'à ce que le bambin ait atteint l'âge de 6 ans (8 ans si l'enfant est atteint d'une incapacité physique ou mentale d'au moins 66%). Ce droit ne doit pas être confondu avec le congé de maternité ou de paternité. La durée du congé parental est de 3 mois. Le travailleur doit toutefois avoir été lié par un contrat de travail avec l'employeur qui l'occupe pendant une période de minimum 12 mois durant la période de 15 mois qui précède la date à laquelle le travailleur avertit son employeur de son intention de prendre un congé parental. L'employeur et le travailleur peuvent s'accorder sur un exercice fragmenté de ce congé parental : ainsi, pour les travailleurs occupés à temps plein, le congé peut prendre la forme d'une réduction des prestations de travail à concurrence d'un mi-temps pendant 6 mois, ou d'1/5^{ème} temps pendant 15 mois. Il est possible aussi de fractionner les périodes de réduction du temps de travail : mi temps pendant 3 x 2

mois, 4/5^{ème} pendant 3 x 5 mois. Le travailleur peut par ailleurs passer d'un système de suspension complète à un des systèmes de réduction (ou bien d'un mi temps à un 4/5^{ème} de temps) et vice-versa. Côté formalités, le travailleur qui souhaite prendre un congé parental avertira son employeur 3 mois à l'avance (ce délai peut-être réduit de l'accord des parties). L'employeur ne peut s'opposer au congé mais il a le droit de prendre la décision de postposer le congé dans le mois qui suit la notification du congé par le travailleur, pour des raisons inhérentes à l'organisation de l'entreprise et ce pour un délai de maximum 6 mois.

Réduction d'ONSS pour les 50 ans et plus

Depuis 2004, et ce, afin de promouvoir l'engagement et le maintien au travail des travailleurs âgés, il existe une réduction de cotisations d'ONSS patronales de 400 euros par trimestre pour les travailleurs ayant atteint l'âge de 57 ans. Le principe est valable pour les nouveaux engagements comme pour les travailleurs qui atteignent l'âge de 57 ans alors qu'ils sont déjà en service. Et ce, peu importe le statut (ouvrier, employé) ou le type de contrat (de remplacement, CDI ou CDD).

La formule s'applique sans condition à remplir. Elle a été récemment étendue aux travailleurs de 50 ans et plus (MB. 13/07/2007). En effet, à partir de cet âge, un travailleur ouvre en faveur de son employeur le droit à une réduction supplémentaire des cotisations, dont le montant augmente en fonction de son âge. Elle est proportionnellement réduite pour les travailleurs à temps partiel. Cette réduction supplémentaire peut être cumulée avec la réduction forfaitaire existante pour les 57 ans et plus. La réduction s'applique spontanément, dès que le travailleur atteint l'âge requis. Aucune démarche spéciale à accomplir. On vérifiera simplement chaque trimestre qu'un plafond salarial de 12 000 euros bruts n'est pas dépassé. Autre condition pour le travailleur à temps partiel : vérifier chaque trimestre s'il a atteint au moins 27,5% des prestations complètes d'un travail à temps plein.

Contrats et fiches de salaire par courriel ?

Bien qu'une nouvelle loi l'autorise (MB. 23/07/2007), l'envoi électronique de documents sociaux et de contrat de travail n'est pas encore possible actuellement, faute d'Arrêtés d'exécution. Le contrat de travail doit toujours être rempli en deux exemplaires et porter la signature originale des deux parties. La fiche de salaire, quant à elle doit toujours être remise sur support papier. Elle peut être envoyée par

poste ou remise de la main à la main. Elle ne peut toutefois pas encore être envoyée par courriel, ni à une adresse de messagerie professionnelle ni à une adresse privée.

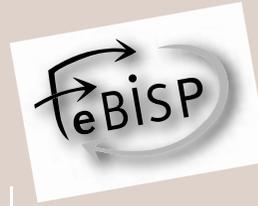
Fixation des jours de remplacement pour 2008 : songez-y à temps !

En 2008, le samedi 1^{er} novembre tombe un samedi. Vous devez donc le remplacer. Vous pouvez fixer ce jour de remplacement à la même date pour tous, dans une période qui vous convient en passant un accord avec les travailleurs ou avec la délégation syndicale et en affichant avant le 15/12/2007 un avis daté et signé reprenant la date convenue. Il y a lieu également d'en informer l'Inspection des lois sociales. Si vous optez pour des accords individuels, la date limite du 15/12/2007 doit également être respectée. Passé cette date, le jour de remplacement est fixé au premier jour d'activité qui suit le jour en question. Attention ! En 2008, l'Ascension tombe le 1^{er} mai, jour de la fête du travail. L'AR. du 03/06/2007 a fixé ce jour de remplacement pour tous au 2 mai 2008.

La prime de fin d'année

Consultez l'intranet de notre site www.febisp.be dans l'espace membres pour accéder au calcul de la prime de fin d'année 2007 octroyée aux travailleurs de l'insertion socioprofessionnelle bruxelloise.

Réseautage



Saw-B : on n'en fera pas l'économie

À l'occasion de ses vingt-cinq ans, Saw-B a réalisé un documentaire sur l'expérience d'une dizaine d'entrepreneurs pour qui le profit n'est pas tout. Chacun prend du recul par rapport au sens de son entreprise et progressivement des questionnements et des pistes nouvelles apparaissent. Le dvd contient également des documents textes et multimédias destinés à favoriser l'organisation de débats. Sortie prévue pour la mi-décembre.



Marie-Caroline Collard, directrice de SAW-B, lors de la 11^{ème} Rencontre Internationale des EI

Le Fonds de fermeture également accessible au secteur non marchand

La loi du 26 juin 2002 relative aux fermetures d'entreprises (modifiée par la loi du 11 juillet 2006) est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2007. Cette loi a ouvert ses portes aux entreprises du secteur non marchand. Cette garantie est d'application depuis le 1^{er} octobre 2007. Elle intervient uniquement sur demande du travailleur. Le Fonds de fermeture est géré par un Comité de gestion. Pour les matières se rapportant exclusivement aux entreprises sans finalité commerciale ou industrielle, les compétences du Comité de gestion sont exercées par un comité spécial composé de sept représentants des travailleurs et sept représentants des employeurs. Quatre des sept mandats patronaux sont occupés par la Confédération des Entreprises Non Marchandes (CENM). Les ressources principales du Fonds sont constituées par le

produit des cotisations patronales versées à l'ONSS et reversées au fonds de fermeture. Puisqu'il n'y avait plus d'obstacle à leur accessibilité, le non marchand a négocié le montant de cotisation par la voix de la CENM. Celle-ci a donc veillé d'une part à limiter à un niveau acceptable la cotisation due par les employeurs du non marchand pour 2007-2008 et prévoit suffisamment de garanties de façon à ce qu'une cotisation correcte puisse également être négociée à partir de 2009. Pour 2008, la cotisation exigible pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2008 a été fixée à 0,13% de la masse salariale. En 2009, le taux de cotisation ne sera fixé qu'après évaluation budgétaire. La loi prévoit également que le Fonds de fermeture paie l'indemnité complémentaire de prépension à laquelle les travailleurs âgés, licenciés ont droit sur base de la CCT n°17 (17/12/1974) ou d'une autre CCT sectorielle ou d'entreprise.

Références légales :

- Loi du 26 juin 2002 relative aux fermetures d'entreprises (MB 9 août 2002) ;
- Arrêté royal du 23 mars 2007 portant exécution de la loi du 26 juin 2002 relative aux fermetures d'entreprises (MB 30 mars 2007) ;
- Loi 3 août 2007 modifiant l'arrêté royal du 23 mars 2007 portant exécution de la loi du 26 juin 2002 relative aux fermetures d'entreprises (MB 17 août 2007).

Appels à projets du Fonds Social Socioculturel et Sportif

Le Fonds social Socioculturel et sportif (CP 329.02), en raccourci Fonds GAR propose ses actions 2008 :

- Remboursement des frais d'inscription à des modules courts de formation dans un des domaines suivants : bureautique/informatique, gestion

administrative et comptable, L'intervention du Fonds est de 80 euros par jour de formation, plafonnée à 320 euros par travailleur. Demande d'intervention à adresser au secrétariat du Fonds dans le mois qui suit le paiement de l'inscription.

• Obtenir le remboursement des frais d'inscription est également possible en s'inscrivant à des formations dans les domaines de gestion du stress, travail en équipe, dynamique de groupe, gestion de projet, gestion de conflit (etc), choisies dans le catalogue de formation Qualiditas. Dans ce cas, organismes de formation, dates des sessions et lieu sont prévus. Les frais d'inscription sont pris en charge par le Fonds GAR.

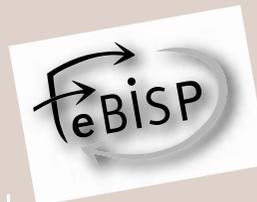
- Soutien à des projets spécifiques de formation : deux possibilités :
 - Formations organisées pour un groupe minimum de 6 personnes : l'intervention du Fonds se limite à 60 heures et est plafonnée à 1000 euros par projet ;

- Formations individuelles : l'intervention du Fonds se limite à 60 heures et est plafonnée à 5000 euros par projet.

- Accompagnement d'équipe : ce dispositif doit permettre aux associations de faire appel à un intervenant extérieur pour accompagner une démarche de réflexion interne. Les projets peuvent se centrer sur le fonctionnement institutionnel, l'organisation du travail, l'élaboration et le suivi d'un projet, l'analyse d'une situation, l'évaluation de pratiques, la dimension relationnelle au sein d'une équipe, etc. L'intervention du Fonds consiste en un remboursement des prestations de l'accompagnateur à hauteur de 500 euros la journée maximum, plafonnés à 2 000 euros pour l'ensemble du projet. Pour ces deux mesures, dates ultimes de rentrée des dossiers en 2008 : 31/01 – 31/05 – 15/09. Pour informations, consultation du catalogue de formation Qualiditas



Réseautage



et formulaires de candidature, une seule adresse : www.apefasbl.org. **Bon à savoir** : les budgets attribués par le Fonds GAR peuvent cofinancer des projets rentrés au Fonds de la Formation continue des travailleurs de l'ISP bruxelloise.

La Fesefa se lance dans la formation

La Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adulttes (Fesefa) a le projet de mettre sur pied un programme de formation pour ses affiliés. Que choisir ? Quelles priorités ? Quels opérateurs ? Quelles modalités pratiques ? Elle lance un appel à tous ses membres pour constituer un groupe de réflexion chargé d'analyser les demandes en formation et envisager l'offre à organiser pour y répondre. Contact : cadastre@fesefa.be ou 02 502 46 73.

Programme 2008 du CEF

Le Conseil de l'Éducation et de la Formation (CEF) a défini son programme pour l'année 2008. Ses principaux travaux porteront sur

l'évolution du métier de formateur, les compétences non techniques, la modularisation des formations, le stage en entreprise, le dispositif ECVET, les acquis d'apprentissage, la formation des enseignants et des formateurs, sur l'abandon scolaire, la scolarisation des migrants, la capacité créatrice... Pour finaliser son avis sur la définition et les enjeux des compétences non techniques au sein d'un processus de formation, le CEF interpellera les opérateurs de l'enseignement et de la formation pour recueillir leur vécu quant à leur approche de ces compétences liées au savoir-être plus qu'au savoir-faire même si certaines appartiennent au cœur du métier visé par la formation.

Séminaire du CEF

La FeBISP était présente au séminaire organisé par le CEF fin novembre sur « Les acquis d'apprentissage » ou « Learning outcomes », mode ou réel changement de paradigme ? Au programme : les interventions de Jocelyne Pirdas, responsable

Recherche & Développement et des praticiennes M. Schoukens et B. Jeugmans à Bruxelles Formation ainsi que Catherine Mathelin, responsable pédagogique-gestion de la qualité à la Haute Ecole Blaise Pascal. Marc Thommes, président du CEF et directeur général adjoint de Bruxelles Formation, souligne comment cette logique peut questionner les pratiques de l'enseignement et de la formation tout au long de la vie.

Les femmes dans les métiers traditionnellement masculins au Québec et en Belgique

Le « Réseau Montégérien des organismes non traditionnels » situé au Québec est une coopérative de producteurs à but non lucratif qui est composée d'organismes travaillant à l'amélioration des

conditions socioéconomiques des femmes par leur intégration dans des métiers traditionnellement masculins. Maryse Bernier, du réseau québécois souhaite établir un partenariat avec la Belgique afin de connaître les actions qui existent sur l'intégration et le maintien des travailleuses dans les métiers traditionnellement masculins. À cet effet, des contacts ont été pris avec l'AFT APAJ.



Une stagiaire de l'AFT APAJ en plein travail

Actiris et RAE

Les associations qui organisent des Ateliers de Recherche Active d'Emploi (RAE) ont reçu une lettre de l'Actiris (ex-ORBEm) dénonçant les unissaient. Actiris argumente que ces dernières ne seraient pas conformes aux réglementations européennes, étant cofinancées par le Fonds Social Européen (FSE), elles poseraient donc problème. Parallèlement, une convention transitoire de 6 mois, du 1^{er} janvier au 30 juin 2008, leur sera proposée en attendant un nouvel appel à projets. Résultat, des préavis ont été remis aux travailleurs par les associations disposant d'une convention RAE.

La question aujourd'hui est de savoir si les opérateurs actuels seraient repris alors que le prochain appel à projets pourrait s'ouvrir aux opérateurs privés. Aucune information n'a été donnée concernant l'orientation du futur cahier des charges. Fin octobre, les Missions Locales, Info-Sourds, Après et Lire-et-Écrire ont demandé au comité de gestion d'Actiris de réexaminer la décision. Celui-ci a deux mois pour se prononcer.

L'APEF et la supervision collective

L'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF) en partenariat avec cinq fonds sociaux (dont le fonds socioculturel et sportif) a publié une brochure intitulée « La supervision collective, quelques éléments pour clarifier une pratique dans le secteur non marchand ». La publication vise plusieurs objectifs. Premièrement, aider les équipes du non marchand à se situer face à la supervision collective. Deuxièmement, faciliter la négociation avec les opérateurs et superviseurs. Troisièmement, donner aux fonds un cadre de référence et des assurances quant à la bonne utilisation des moyens mis à disposition des organisations. Cette brochure est disponible sur www.apefasbl.org ou par courriel à info@apefasbl.org.

La supervision collective

quelques éléments pour clarifier une pratique dans le secteur non marchand



Terme québécois qui signifie mettre en réseau !

Agenda

Apprendre tout au long de la vie. Formation des adultes : contrainte ou émancipation ?



« Politique : revue de débats » consacre son numéro 51 à l'éducation permanente. Pour commander ce numéro: 02 538 69 96 ou redaction@politique.eu.org. Prix : 6 euros.

En 2000, dans le cadre de la déclaration de Lisbonne sur l'économie de la connaissance, l'Union européenne engage les Etats membres à réformer leurs systèmes éducatifs et de formation dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie.

C'est sous cette prophétie européenne que l'éducation et la formation des adultes sont proposées comme éléments de réforme de notre système social. Le pacte de solidarité entre les générations, les accords interprofessionnels ou encore le livre vert de la Commission européenne sur la modernisation de notre droit de travail et la flexicurité l'envisagent à la fois comme vecteur de compétitivité de nos entreprises et comme facteur de la sécurisation sociale d'un marché du travail de plus en plus flexible. Les débats autour de la formation du gouvernement fédéral en appellent également à un renforcement des efforts d'apprentissage tout au long de la vie. Le message est clair: « *Travailleurs, travailleuses, vous avez le droit et le devoir de vous former, et cela tout au long de votre carrière... il en va de notre avenir économique et de votre capacité d'insertion et de promotion sur le marché de l'emploi* ». Véritables pièces rapportées de la question sociale du travail, les défis de l'apprentissage, de la qualification et des compétences se télescopent : le droit à l'égalité et à l'émancipation sociale, l'investissement dans le capital humain, l'activation du marché du travail ou encore, le recours à l'immigration choisie, qui trouverait justement sa justification dans d'hypothétiques pénuries de qualification. Au travers de ces enjeux, les politiques d'éducation et de formation des adultes sont revendiquées par les forces sociales de gauche comme de droite. Elles sont de ce fait une source importante de compromis et font très peu l'objet de controverse. Et pourtant, il n'est pas vraiment acquis que

la formation tout au long de la vie devienne à terme un élément structurant d'un nouveau compromis social. Les moyens qui y sont consacrés tant par les pouvoirs publics que par les secteurs économiques sont dérisoires par rapport aux ambitions, ne fut-ce qu'en comparaison au fameux modèle danois, tant loué à gauche comme à droite. La formation tout au long de la vie reste, pour l'heure, une véritable mystification, qui participe à la justification du chômage massif, de la précarité et de l'individualisation croissante des relations de travail et maintenant l'inévitable recours à la main-d'oeuvre étrangère. Finalement, tout cela nous arrive parce que nous ne faisons pas assez d'efforts de formation... Peut-on penser, a contrario, que la formation tout au long de la vie s'impose à tous indépendamment des mutations économiques ? En tant que tel, cet impératif éducatif ne serait ni de gauche, ni de droite ! L'enjeu résiderait alors, pour la gauche, comme pour la droite, dans la manière dont on va garantir la formation, la mettre en oeuvre, la financer et qui va faire qu'elle s'inscrit plutôt dans un projet de société de gauche ou de droite ? Est-elle un vecteur d'émancipation sociale, de progrès individuel et collectif ou un outil supplémentaire d'exploitation, d'oppression, de création d'inégalité, d'élitisme ?

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et à toutes.

L'équipe de la FeBISP.

L'insertion N° 75

Le prochain numéro de notre magazine L'insertion sera consacré aux ovnis de la formation professionnelle et sortira dans le courant du mois de février 2008.

L'@insertion n°26

Le prochain numéro de L'@insertion sortira le 16 janvier. Si vous ne le recevez pas encore, n'hésitez pas à envoyer un courriel à l'adresse : secretariat@febisp.be.

Offres d'emploi

Consultez les dernières offres d'emploi sur notre site www.febisp.be.



Boulevard Anspach, Bruxelles